



HAL
open science

Le système des villes en France

Gérard-François Dumont

► **To cite this version:**

Gérard-François Dumont. Le système des villes en France. Gérard-François Dumont. La France en villes, Armand Colin - Sedes CNED, pp.41-81, 2010, 978-2-301-00128-3. halshs-01838429

HAL Id: halshs-01838429

<https://shs.hal.science/halshs-01838429v1>

Submitted on 13 Jul 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Gérard-François Dumont
Professeur à l'Université de Paris-IV-Sorbonne

PARTIE II

Le système des villes en France

Analyser le système des villes sur un territoire, c'est s'attacher à l'importance du contenant, en l'espèce les villes, et à la façon dont se structure ce contenant, autrement dit l'armature urbaine. Une telle analyse peut relever d'une approche multiscale des villes, selon que l'on considère l'échelle communale, celle de l'unité urbaine ou celle de l'aire urbaine. L'étude de ces trois échelles met en évidence des ressemblances, mais aussi des différences. La principale ressemblance justifiera un examen plus spécifique de la ville primatale en France, Paris, dont il conviendra, comme elle se révèle en outre une ville mondiale, de comprendre ses caractéristiques géographiques dans un environnement élargi à l'Europe. Enfin, le système des villes peut être considéré non plus à l'échelle nationale, mais à celui des régions, ce qui mettra en évidence de forts contrastes.

Dumont, Gérard-François, « Le système des villes en France »,
dans : Dumont, Gérard-François (direction), *La France en villes*,
Paris, Armand Colin - Sedes CNED, 2010, 354 pages.

ISBN 978-2-301-00128-3

Le système des villes à l'échelle communale

Gérard-François DUMONT

Les deux caractéristiques du système des villes de la France, examiné à l'échelle communale, tiennent au poids démographique des principales communes et à leur forte hiérarchie.

1. Le poids des principales villes

Considérons les communes françaises comptant plus de 150 000 habitants. Au nombre de dix-huit, elles représentent 11,3 % de la population de la France métropolitaine, selon le RP 2006, sur 0,23 % du territoire. En ajoutant les communes comptant entre 100 000 et 150 000 habitants, nous parvenons au chiffre de 39 communes qui totalisent ensemble 9,5 millions d'habitants. Il faut rapporter ce chiffre à la population de l'ensemble métropole plus DOM¹, puisque l'une des communes concernées est Saint-Denis à La Réunion. On obtient alors un pourcentage de 15,1 % de la population totale de la France (métropole et DOM) pour les 39 communes les plus peuplées ayant chacune plus de 100 000 habitants.

Considérant désormais les communes de moins de 100 000 habitants, la France en compte 29 entre 75 000 et 100 000 habitants et 62 entre 50 000 et 75 000 habitants, donc au total 59 communes de plus de 75 000 habitants et 122 communes de plus de 50 000 habitants.

Dans un pays comme la France qui a connu depuis deux siècles un processus d'urbanisation, l'importance relative des communes les plus peuplées n'a rien de très spécifique par rapport à ce qui se constate dans les autres pays européens. En revanche, l'armature des villes à l'échelle communale présente une forte originalité compte tenu du poids de Paris et de la géographie des autres communes les plus peuplées.

1. Guadeloupe, Martinique, Guyane et La Réunion.

Tableau 1 – La population, la superficie et la densité des 39 communes de France comptant plus de 100 000 habitants

Rang	Département	Nom de la commune	Population municipale RP 2006	Proportion population des 39	Superficie en km ²	Proportion superficie des 39	Densité 2006 hab/km ²
1	Paris	Paris	2 181 374	22,9 %	105,4	4,5 %	20 696
2	Bouches-du-Rhône	Marseille	839 043	8,8 %	240,6	10,2 %	3 487
3	Rhône	Lyon	472 304	4,9 %	47,9	2,0 %	9 866
4	Haute-Garonne	Toulouse	437 715	4,6 %	118,3	5,0 %	3 700
5	Alpes-Maritimes	Nice	347 060	3,6 %	71,9	3,0 %	4 826
6	Loire-Atlantique	Nantes	282 853	3,0 %	65,2	2,8 %	4 339
7	Bas-Rhin	Strasbourg	272 975	2,9 %	78,3	3,3 %	3 488
8	Hérault	Montpellier	251 634	2,6 %	56,9	2,4 %	4 424
9	Gironde	Bordeaux	232 260	2,4 %	49,4	2,1 %	4 705
10	Nord	Lille	226 014	2,4 %	34,8	1,5 %	6 489
11	Îlle-et-Vilaine	Rennes	209 613	2,2 %	50,4	2,1 %	4 160
12	Marne	Reims	183 837	1,9 %	46,9	2,0 %	3 920
13	Seine-Maritime	Le Havre	182 580	1,9 %	47,0	2,0 %	3 889
14	Loire	Saint-Étienne	177 480	1,9 %	80,0	3,4 %	2 219
15	Var	Toulon	167 816	1,8 %	42,8	1,8 %	3 917
16	Isère	Grenoble	156 107	1,6 %	18,1	0,8 %	8 610
17	Maine-et-Loire	Angers	152 337	1,6 %	42,7	1,8 %	3 568
18	Côte-d'Or	Dijon	151 504	1,6 %	40,4	1,7 %	3 749
19	Finistère	Brest	144 548	1,5 %	49,5	2,1 %	2 920
20	Gard	Nîmes	144 092	1,5 %	161,9	6,8 %	890
21	Sarthe	Le Mans	144 016	1,5 %	52,8	2,2 %	2 727
22	Bouches-du-Rhône	Aix-en-Provence	142 534	1,5 %	186,1	7,9 %	766
23	Puy-de-Dôme	Clermont-Ferrand	138 992	1,5 %	42,7	1,8 %	3 257

Rang	Département	Nom de la commune	Population municipale RP 2006	Proportion population des 39	Superficie en km ²	Proportion superficie des 39	Densité 2006 hab/km ²
24	La Réunion	Saint-Denis	138 314	1,4 %	142,8	6,0 %	969
25	Indre-et-Loire	Tours	136 942	1,4 %	34,4	1,5 %	3 986
26	Haute-Vienne	Limoges	136 539	1,4 %	78,0	3,3 %	1 750
27	Rhône	Villeurbanne	136 473	1,4 %	14,5	0,6 %	9 399
28	Somme	Amiens	136 105	1,4 %	49,5	2,1 %	2 752
29	Moselle	Metz	124 435	1,3 %	41,9	1,8 %	2 967
30	Doubs	Besançon	117 080	1,2 %	65,1	2,7 %	1 800
31	Pyrénées-Orientales	Perpignan	115 326	1,2 %	68,1	2,9 %	1 694
32	Loiret	Orléans	113 130	1,2 %	27,5	1,2 %	4 117
33	Haut-Rhin	Mulhouse	110 514	1,2 %	22,2	0,9 %	4 983
34	Calvados	Caen	110 399	1,2 %	25,7	1,1 %	4 296
35	Hauts-de-Seine	Boulogne-Billancourt	110 251	1,2 %	6,2	0,3 %	17 869
36	Seine-Maritime	Rouen	107 904	1,1 %	21,4	0,9 %	5 047
37	Meurthe-et-Moselle	Nancy	105 468	1,1 %	15,0	0,6 %	7 026
38	Val-d'Oise	Argenteuil	102 683	1,1 %	17,2	0,7 %	5 963
39	Seine-Saint-Denis	Montreuil	101 587	1,1 %	8,9	0,4 %	11 389
Total des 39			9 541 839	100,0 %	2 368,1	100,0 %	4 029
France (métropole+DOM)			63 186 117				
Proportion population des 39/France			15,1 %				

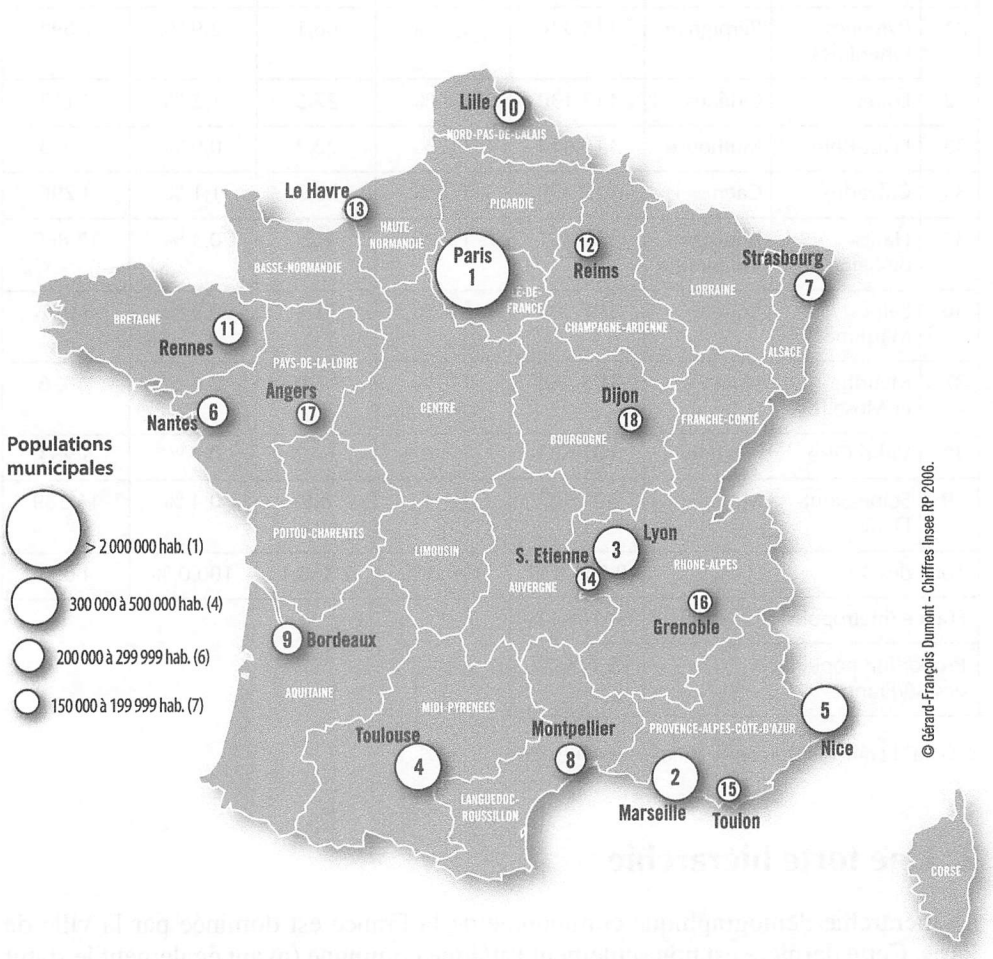
© Gérard-François Dumont – chiffres Insee RP 2006.

2. Une forte hiérarchie

La hiérarchie démographique communale de la France est dominée par la ville de Paris. Cette dernière est non seulement l'unique commune (ayant également le statut de département) à dépasser le seuil des deux millions d'habitants, mais se trouve être

la seule commune millionnaire en nombre d'habitants. Ensuite, une seule commune, Marseille, avec 839 043 habitants, dépasse le demi-million d'habitants. Puis trois communes, Lyon, Toulouse et Nice, comptent entre 300 000 habitants et 500 000 habitants. L'écart considérable de peuplement entre la commune la plus peuplée et les suivantes pourrait s'expliquer par une différence de superficie. Or, cette hypothèse est démentie puisque Marseille et Toulouse comptent une superficie supérieure à Paris. La place primatale de Paris tient donc à une densité exceptionnelle, plus de 20 000 habitants par km². Marseille, compte tenu de sa vaste superficie, est beaucoup moins dense que Lyon qui, avec 9 866 habitants/km², a cependant une densité inférieure de plus de moitié à celle de Paris.

Les seules communes de plus de 50 000 habitants comptant une densité supérieure à 10 000 habitants/km² se situent toutes dans la périurbanisation de l'un des départements de la Petite couronne de Paris : Boulogne-Billancourt, Asnières-sur-Seine, Colombes, Levallois-Perret, Neuilly-sur-Seine, Issy-les-Moulineaux, Clichy dans les Hauts-de-Seine et Pantin, Montreuil et Aubervilliers en Seine-Saint-Denis. La commune française de plus de 50 000 habitants ayant la densité la plus élevée est



Carte 3 – Les 18 communes de France comptant plus de 150 000 habitants

Levallois-Perret avec 26 079 habitants/km², devançant Paris puis Courbevoie, les trois seules communes de plus de 50 000 habitants avec une densité supérieure à 20 000 habitants/km². L'importance de la densité de Levallois-Perret illustre un type de périurbanisation portant essentiellement sur des logements, ce qui signifie que le foncier et l'immobilier de cette commune usités par des activités secondaires ou tertiaires sont relativement limités.

Parmi les autres communes de plus de 50 000 habitants, la densité s'exprime généralement en milliers d'habitants/km², soit des densités comprises entre 1 000 et 10 000 habitants/km². Toutefois, parmi les 122 communes concernées, quelques-unes ont une densité inférieure à 1 000 habitants/km² en raison de leur superficie relativement vaste. Il s'agit, par ordre décroissant de population, de Nîmes et d'Aix-en-Provence, puis de quatre communes de La Réunion, Saint-Denis, Saint-Paul, Saint-Pierre et Le Tampon, suivies de Colmar, Quimper, Ajaccio, Les Abymes (Guadeloupe), Hyères, Cholet et Montauban. Suivent Arles et Saint-André à La Réunion.

Toutefois, la densité relativement basse de ces communes, dans la liste des 122 communes les plus peuplées, ne signifie pas nécessairement une plus faible densité dans leur partie urbanisée. En effet, plusieurs d'entre elles comptent de vastes parcelles non habitées ou déclarées inconstructibles, ou des écarts de population éloignés de l'agglomération centrale de la commune (comme Puyricard à Aix-en-Provence ou Les Salins de Giraud à Arles).

3. Une double logique primatale et périphérique

L'armature communale de la France s'inscrit d'abord dans une logique primatale : la commune la plus peuplée, Paris, représente 23 % de la population cumulée des 39 communes de plus de 100 000 habitants et presque autant que le total de la population des quatre communes placées du 2^e au 5^e rang.

Ensuite, la grande caractéristique de l'armature urbaine de la France à l'échelle communale est une géographie globalement périphérique des autres communes les plus peuplées de l'Hexagone. La dynamique urbaine de Paris, attirant populations et activités pendant des décennies de centralisation, a limité celle des villes du grand Bassin parisien, dont le poids démographique relatif a fortement diminué par rapport à ce qu'il était avant l'ère industrielle. Hormis Reims, parmi les dix-huit communes comptant plus de 150 000 habitants, la plus proche de Paris est Le Havre, à 196 kilomètres. Mais l'importance de cette ville assez récente¹ s'explique notamment par ses fonctions de port maritime au service de Paris et de sa région.

Les communes les plus peuplées se trouvent donc hors du grand Bassin parisien et, le plus souvent, très éloignées de la capitale. C'est comme si elles n'avaient pu s'épanouir que grâce à la distance les éloignant de l'aire d'attraction de la capitale, désormais trop faible dans leur espace géographique. Hormis Paris, les communes les plus peuplées de France sont donc essentiellement périphériques. C'est le cas des trois seules communes de plus de 300 000 habitants : Toulouse, à 680 km de Paris, Marseille, à 778 km, et Nice, à 942 km, toutes fortement éloignées de la capitale.

1. Cf. Chapitre 2.

Quant à Lyon, située à 466 km de Paris, une distance non négligeable, elle est parvenue à continuer à profiter de sa localisation déjà valorisée du temps de Rome. Dans les rangs suivants, cette même logique périphérique se trouve confirmée avec Bordeaux, Nantes, Rennes, Lille, Strasbourg, Toulon ou Montpellier.

À l'échelle communale, la France en villes cumule donc deux logiques étroitement liées : primatale et périphérique. Dans quelle mesure l'examen de l'échelle des unités urbaines confirme-t-il ou infirme-t-il ce double phénomène ?

Le système des villes à l'échelle morphologique

Gérard-François DUMONT

Le système des villes françaises couvre, à l'échelle des unités urbaines, des périmètres géographiques évidemment plus larges qu'à l'échelle communale, dont la nature doit d'abord être précisée. Ce champ élargi accentue *ipso facto* le poids des villes dans le peuplement de la France mais aussi, ce qui n'était pas automatique, son caractère primatial. Il invite en outre à s'interroger sur l'importance relative des communes-centres dans la trame urbaine.

1. La typologie du champ géographique des unités urbaines

La caractéristique des unités urbaines est la suivante : la logique morphologique, selon les critères arrêtés par l'Insee, certes de façon extensive selon notre analyse, conduit à des géographies variées, en partie liées à la géographie administrative, puisque toute commune se trouve toujours entièrement à l'intérieur ou à l'extérieur d'une unité urbaine.

Parmi les unités urbaines les plus peuplées, plusieurs types géographiques se différencient. Le premier concerne des unités urbaines dont la nature unicommunale (selon la délimitation du RGP 1999) s'explique essentiellement par la superficie assez vaste de la commune : c'est le cas de Saint-André (53 km²) ou Saint-Paul (241 km²) à La Réunion, de La Roche-sur-Yon (88 km²) en Vendée, de Narbonne (173 km²) dans l'Aude ou de Cholet (87 km²) dans le Maine-et-Loire. Toutefois, la très grande majorité des quelque cent trente unités urbaines comptant plus de 50 000 habitants est pluricommunale. Parmi ces dernières, se distinguent d'abord les unités urbaines interdépartementales, réparties en plusieurs sous-types. Le premier comprend des unités urbaines bidépartementales, comme Bayonne, dont le périmètre compte des communes des Landes et des Pyrénées-Atlantiques, Béthune et Douai-Lens, avec des communes du Nord et du Pas-de-Calais, ou Marseille, avec des communes des Bouches-du-Rhône et du Var. Autre exemple : l'unité urbaine de Toulon s'étend sur 24 communes du Var et sur deux communes des Bouches-du-Rhône, Ceyreste et La Ciotat.

D'autres unités urbaines sont tridépartementales, comme l'unité urbaine de Lyon qui regroupe des communes du Rhône, de l'Ain et de l'Isère. Le record est, bien

entendu, détenu, par l'unité urbaine de Paris qui, en raison du nouveau découpage départemental arrêté dans les années 1960, s'étend sur des communes appartenant aux huit départements de la région Île-de-France. D'autres unités urbaines sont interrégionales : c'est le cas d'Avignon et d'Arles, à cheval sur Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon, ou de Saint-Étienne, chevauchant Rhône-Alpes et Auvergne.

Au total, 77 unités urbaines, toutes tailles démographiques confondues, sont interdépartementales et, parmi elles, trente sont interrégionales. Par exemple, l'unité urbaine d'Alençon¹ compte 7 communes en Basse-Normandie et 2 dans les Pays de la Loire. L'unité urbaine d'Avignon² compte 20 communes de Provence-Alpes-Côte d'Azur (16 de Vaucluse³, 4 des Bouches-du-Rhône) et 2 du Languedoc-Roussillon (Gard). L'unité urbaine de Mâcon⁴ compte 5 communes en Bourgogne (département de Saône-et-Loire) et 1 commune en Rhône-Alpes (département de l'Ain).

Enfin, un regard sur les frontières politiques de la France montre qu'elles ne sont pas nécessairement des frontières géographiques pour les villes, d'autant que la continuité morphologique est facilitée par le fait que la plupart des pays limitrophes de la France sont membres de l'Union européenne et que le seul n'en faisant pas partie, la Suisse, est toutefois membre de l'espace Schengen⁵. Il en résulte l'absence d'obstacle ou de perte de temps administratif au passage des frontières routières et ferroviaires puisque les bureaux frontaliers des douanes ont été supprimés. Sur les territoires français, une partie de cette continuité peut s'expliquer par la construction de logements occupés par des frontaliers étrangers attirés par le coût du foncier, généralement moindre en France que dans les pays voisins. Ces facteurs conduisent à divers types géographiques pour les territoires français frontaliers.

Des unités urbaines françaises peuvent être considérées comme s'étendant sur un pays étranger, comme Lille, Valenciennes ou Maubeuge, dont la continuité morphologique mord sur la Belgique, et Strasbourg sur l'Allemagne. Dans un autre cas, celui de Genève, il faut plutôt considérer que c'est une ville étrangère qui s'étale sur des territoires français, ce qu'elle reconnaît d'ailleurs en versant des contributions financières aux communes françaises en fonction du nombre de Suisses qui y habitent. Par contre, l'imbrication des espaces urbains comme des frontières, dans le cas de Monaco et de Menton, ne permet guère de fixer la dominante. Pour le nombre d'habitants, Menton domine un ensemble urbain englobant Monaco dans son périmètre morphologique mais, considérant le nombre d'emplois, Monaco est bien le pôle dominant de cet ensemble. Enfin, des territoires français s'inscrivent dans deux unités urbaines internationales s'étendant sur trois pays : six communes du Haut-Rhin appartiennent à l'unité urbaine de Bâle-Saint-Louis, qui se compose de territoires suisses, allemands et français. En Meurthe-et-Moselle, l'unité urbaine de Longwy inclut des communes de France, de Belgique et du Luxembourg.

En dépit de la diversité de ces types géographiques, le système des villes à l'échelle morphologique affiche une nature macrocéphalique, comme à l'échelle communale.

1. 43 546 habitants selon le RP 2006.

2. 273 360 habitants selon le RP 2006.

3. Rappelons qu'il convient d'écrire « de Vaucluse » et non « du Vaucluse », car ce département est l'héritier d'un État, le Comtat-Venaissin.

4. 46 748 habitants selon le RP 2006.

5. Gérard-François Dumont et Pierre Verluise, *Géopolitique de l'Europe*, Paris, Sedes, 2009.

2. Une macrocéphalie confirmée

Certes, la notion d'unité urbaine, précédemment définie¹, additionnant le peuplement de toutes les communes liées entre elles par une suite d'habitat, offre une liste sensiblement modifiée des principales villes par rapport à l'échelle communale. Ainsi Lille, Toulon et Douai-Lens ont un rang nettement meilleur à l'échelle morphologique qu'à l'échelle communale. Lille passe de la dixième place à la quatrième, Toulon de la quinzième à la neuvième. Douai et Lens, villes inconnues dans le classement des communes de plus de 100 000 habitants², forment ensemble une unité urbaine qui se place au dixième rang selon l'échelle morphologique.

En revanche, Toulouse recule de la quatrième à la sixième place, Nantes de la sixième à la huitième, Montpellier de la huitième à la dix-septième, Rennes de la onzième à la vingtième place, Reims de la douzième à la vingt-neuvième place et Le Havre de la treizième à la vingt-cinquième place. Plusieurs communes de plus de 100 000 habitants disparaissent dans le classement à l'échelle morphologique car elles se trouvent en continuité de bâti d'une ville plus importante, comme Villeurbanne limitrophe de Lyon, Boulogne-Billancourt, Argenteuil ou Montreuil dans l'unité urbaine de Paris, et Aix-en-Provence que l'Insee classe en continuité de Marseille. Toutefois, sans doute conscient du caractère discutable des critères débouchant sur cette unité morphologique urbaine, l'Insee la dénomme non Marseille, mais Marseille-Aix-en-Provence.

Les 30 unités urbaines comptant au moins 200 000 habitants totalisent ensemble 24,1 millions d'habitants, soit près de 40 % de la population de la France métropolitaine, aucune unité urbaine d'outre-mer ne figurant parmi ces trente premières... Quatre habitants sur dix de la population de la France métropolitaine résident donc dans les trente unités urbaines les plus peuplées, qui comptent 1 369 communes, soit 3,7 % des communes de l'Hexagone.

Encadré 10. La France en villes : une armature à l'opposé de l'Allemagne en villes ?

La comparaison entre les unités urbaines de plus de 500 000 habitants de la France et de l'Allemagne montre de fortes différences dans l'armature urbaine³ :

- D'abord dans le nombre d'agglomérations : les unités urbaines de plus de 500 000 habitants sont plus nombreuses en Allemagne qu'en France, avec 22 contre 10, soit considérablement plus que le rapport des populations totales.
- En France, en dehors de la capitale Paris, les unités urbaines se situent essentiellement à la périphérie du territoire.
- En Allemagne, les principales unités urbaines sont davantage dispersées sur le territoire. Néanmoins, ressort une dichotomie Est/Ouest, avec seulement trois unités urbaines de plus de 500 000 habitants dans les Länder de l'Est (Berlin, Leipzig et Dresde), et une forte concentration dans la vallée du Rhin et sa périphérie, qui en abritent la moitié.

L'unité urbaine de Paris, à elle seule, représente 42 % de la population de ces trente premières. Effectivement, les données témoignent du poids prépondérant de l'unité urbaine de Paris, qui compte 10,143 millions d'habitants selon le RP 2006,

1. Cf. Chapitre 3.

2. 42 766 habitants pour la commune de Douai et 35 583 pour Lens, selon le RP 2006.

3. Laurent Chalard, « France. Le palmarès des agglomérations », *Population & Avenir*, n° 680, novembre-décembre 2006.

soit 16,5 % de la population de la France métropolitaine. Ces deux chiffres, absolu et relatif, résultent d'une double dynamique, géographique et démographique. D'une part, à la suite de constructions réalisées pendant les périodes intercensitaires, l'unité urbaine de Paris a absorbé en 1990 celle de Mantes-la-Jolie à l'ouest, puis, en 1999, celle de Melun au sud-est, qui étaient auparavant toutes les deux indépendantes. D'autre part, l'unité urbaine de Paris bénéficie d'un taux de croissance démographique au moins aussi élevé que la moyenne nationale, grâce à un solde naturel nettement positif qui compense un solde migratoire négatif.

Ce poids primordial de l'unité urbaine de Paris est incontesté. En effet, la deuxième unité urbaine française, Marseille-Aix-en-Provence, est sept fois moins peuplée que celle de Paris. Elle devance, depuis 1999, de très peu, celle de Lyon. Le passage de Marseille-Aix-en-Provence de la troisième à la deuxième place s'explique surtout par son extension géographique à Aix-en-Provence en 1990, puis, en 1999, vers l'ouest à Martigues et, vers l'est, jusqu'à la commune varoise de Saint-Zacharie. L'unité urbaine de Lille, dans le cadre de la population des communes situées en France, conserve en 2006 sa quatrième place de 1999 et 1990, sachant qu'elle figure depuis 1999 parmi les quatre unités urbaines millionnaires que compte la France.

Tableau 2 : Les 30 unités urbaines les plus peuplées de France (métropole)

Rang	Nom de l'unité urbaine	Population municipale au 1 ^{er} janvier 2006	Nombre de communes	% de la population des 30	Population municipale de la commune-centre	% de la commune-centre
1	Paris	10 142 977	396	42,1 %	2 193 030	21,6 %
2	Marseille	1 418 481	38	5,9 %	893 043	63,0 %
3	Lyon	1 417 463	102	5,9 %	472 305	33,3 %
4	Lille-Roubaix-Tourcoing	1 016 205	62	4,2 %	226 014	22,2 %
5	Nice	940 017	50	3,9 %	347 060	36,9 %
6	Toulouse	850 873	72	3,5 %	437 715	51,4 %
7	Bordeaux	803 117	51	3,3 %	232 260	28,9 %
8	Nantes	568 743	20	2,4 %	282 853	49,7 %
9	Toulon	543 065	26	2,3 %	167 816	30,9 %
10	Douai – Lens	512 462	68	2,1 %	42 766	8,3 %
11	Strasbourg	440 265	20	1,8 %	272 975	62,0 %
12	Grenoble	427 658	34	1,8 %	156 107	36,5 %
13	Rouen	388 798	31	1,6 %	107 904	27,8 %
14	Valenciennes	355 660	61	1,5 %	42 426	11,9 %

Rang	Nom de l'unité urbaine	Population municipale au 1 ^{er} janvier 2006	Nombre de communes	% de la population des 30	Population municipale de la commune-centre	% de la commune-centre
15	Nancy	331 279	37	1,4 %	105 468	31,8 %
16	Metz	322 946	47	1,3 %	124 435	38,5 %
17	Montpellier	318 225	11	1,3 %	251 634	79,1 %
18	Tours	306 974	23	1,3 %	136 942	44,6 %
19	Saint-Étienne	286 400	17	1,2 %	177 480	62,0 %
20	Rennes	282 550	10	1,2 %	209 613	74,2 %
21	Avignon	273 359	22	1,1 %	92 454	33,8 %
22	Orleans	269 283	19	1,1 %	113 130	42,0 %
23	Clermont-Ferrand	260 657	17	1,1 %	138 992	53,3 %
24	Bethune	257 302	60	1,1 %	27 808	10,8 %
25	Le Havre	238 776	14	1,0 %	182 580	76,5 %
26	Mulhouse	238 638	19	1,0 %	110 514	46,3 %
27	Dijon	238 088	15	1,0 %	151 504	63,6 %
28	Angers	227 771	12	0,9 %	152 337	66,9 %
29	Reims	212 021	7	0,9 %	187 206	88,3 %
30	Brest	206 394	8	0,9 %	144 548	70,0 %
Total des 30		24 096 447	1 369	100,0 %	8 180 919	34,0 %
France (métropole)		61 399 719	36 571			
proportion des 30 en France		39,2 %	3,7 %		13,3 %	

L'unité urbaine de Nice conserve en 2006 le cinquième rang qu'elle avait atteint pour la première fois en 1999. Dans son cas, la raison tient aussi essentiellement à l'extension urbaine : depuis 1999, l'unité urbaine de Nice additionne dans son périmètre l'ancienne agglomération Cannes-Grasse-Antibes des délimitations du RGP 1990. De même, la dixième place de Douai-Lens en 2000 confirme son rang de 1999 et s'explique par la fusion morphologique des précédentes unités urbaines de Douai et de Lens. Il en est de même de l'unité urbaine de Metz, qui avait atteint la 16^e place, comme en 1999, en raison de son extension jusqu'à Hagondange-Briey, et la conserve en 2006.

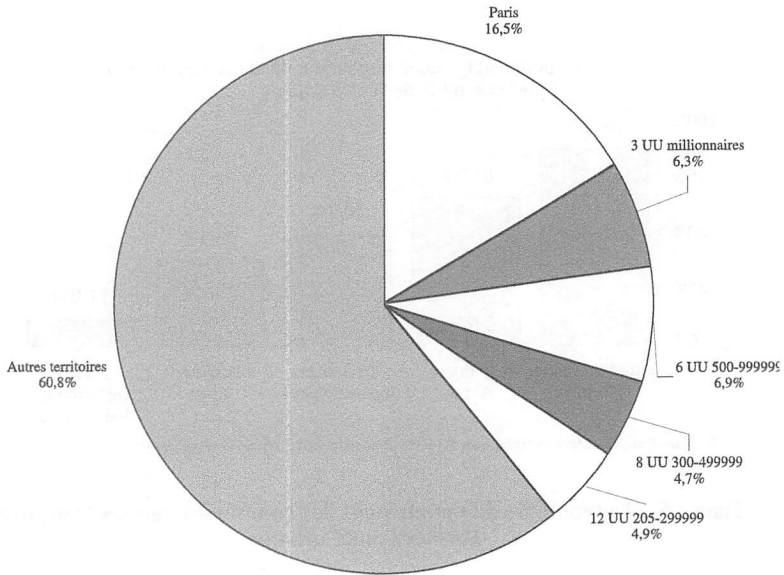
Ces données confirment la nature macrocéphalique de la France d'une part en raison du poids relatif considérable de l'unité urbaine la plus peuplée et, d'autre part, en raison de l'écart considérable du nombre d'habitants entre l'unité urbaine de Paris

et ses suivantes. Au plan géographique, le poids démographiquement limité des villes proches de Paris se trouve accentué puisque Reims, Le Havre et Dijon ont un plus mauvais rang dans le classement des unités urbaines que dans celui des communes. Ainsi la France en villes peut se résumer, en ne considérant que les unités urbaines les plus peuplées, à une dualité entre la mégapole parisienne et des villes périphériques.

Tableau 3 – La France est-elle le seul pays européen à armature urbaine macrocéphalique ?

Pays	Nature de l'armature urbaine	Principales villes
Allemagne	Polycéphalique	Essen, Berlin, Hambourg, Stuttgart, Frankfort, Munich.
Autriche	Macrocéphalique	Vienne
Belgique	Polycéphalique	Bruxelles, Anvers, Liège
Bulgarie	Macrocéphalique	Sofia
Danemark	Macrocéphalique	Copenhague
Espagne	Bicéphalique	Madrid, Barcelone.
Finlande	Macrocéphalique	Helsinki
Grèce	Macrocéphalique	Athènes
Hongrie	Macrocéphalique	Budapest
Italie	Tricéphalique	Milan, Naples, Rome.
Londres	Tendance macrocéphalique	Londres, mais Manchester et Birmingham
Pays-Bas	Polycéphalique	Amsterdam, Rotterdam, La Haye, Utrecht.
Pologne	Polycéphalique	Katowice, Varsovie, Cracovie, Łodz.
Portugal	Bicéphalique	Lisbonne, Porto.
Suisse	Polycéphalique	Zurich, Genève, Bâle, Berne.

La connaissance de l'échelle communale et de l'échelle morphologique permet de s'interroger sur le poids démographique relatif de la commune-centre. Faut-il considérer que les communes-centres sont systématiquement majoritaires ou minoritaires dans le peuplement de leur unité urbaine ?



© Gérard-François Dumont, chiffres Insee RP 2006 métropole (délimitation RGP 1999).

Figure 5 – Le poids relatif des unités urbaines par strate dans la population de la France

3. Le poids démographique relatif des communes-centres des villes

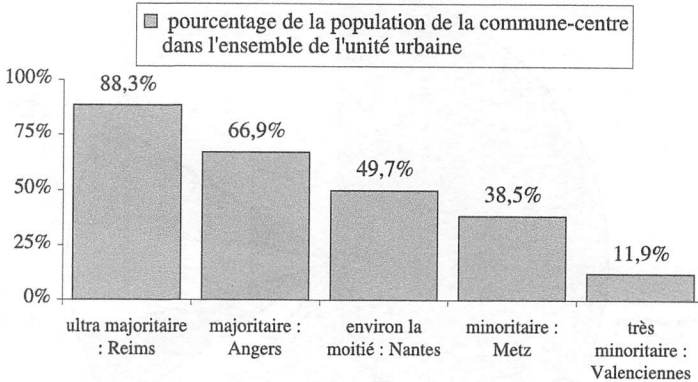
L'analyse du poids démographique relatif des communes-centres dans les unités urbaines des trente villes les plus peuplées conduit à mettre en évidence une typologie. Selon un premier type, la population de la commune-centre domine très largement le peuplement de l'unité urbaine, représentant 70 % ou plus de sa population : c'est le cas de Montpellier, Rennes, Le Havre, Reims et Brest.

Marseille, Strasbourg, Saint-Étienne et Dijon forment un deuxième type ; leurs communes-centres sont majoritaires dans la population de l'ensemble de l'unité urbaine, avec 55 % ou plus de la population, mais sans atteindre le pourcentage très élevé de 70 %.

Un troisième type concerne des villes dont l'ordre de grandeur de la population des communes-centres représente la moitié de celle de l'unité urbaine : Toulouse, Nantes, Clermont-Ferrand et Mulhouse.

À Lyon, Nice, Toulon, Grenoble, Nancy, Metz, Tours, Avignon et Orléans, les communes-centres ont un poids démographique relatif minoritaire dans l'unité urbaine, représentant entre 30 et moins de 45 % de la population.

Enfin, cinquième type, certaines communes-centres, en raison de l'importance de la périurbanisation et/ou de leur superficie relativement faible, ont une population nettement minoritaire représentant moins de 30 % de celle de l'unité urbaine : Paris,



© Gérard-François Dumont - Chiffres Insee RP 2006 (délimitation RGP 1999 des unités urbaines).

Figure 6 – La typologie du peuplement des communes-centres françaises dans leur unité urbaine

Lille, Bordeaux, Rouen, Valenciennes et Béthune. L'influence de la commune-centre sur l'unité urbaine peut dépendre de ces différences de peuplement. Toutefois, elle est également liée au poids relatif de la commune-centre en termes d'emplois ou d'offres commerciale ou de services.

Malgré son intérêt, le concept d'unité urbaine, reposant sur une approche morphologique, ne peut prendre en compte l'ensemble de la réalité économique des villes que cherche à appréhender la notion d'aire urbaine. Cette dernière jette-t-elle un éclairage différent sur la connaissance du système des villes en France ?

Le système des villes à l'échelle spatio-économique

Gérard-François DUMONT

Il convient d'abord d'examiner le mécanisme explicatif de la géographie des aires urbaines, puis d'analyser leur hiérarchie, avant de proposer une analyse des villes selon un autre critère que le nombre d'habitants.

1. Les mécanismes géographiques de l'extension des aires urbaines

Comme l'aire urbaine additionne aux communes en continuité morphologique, disposant ensemble d'un nombre d'emplois minimums fixé à 5 000, d'autres communes en interrelation économique avec les premières, sa géographie ne peut être que plus étendue que celle de l'unité urbaine. Paris fournit un exemple remarquable. En effet, son aire urbaine couvre la totalité de sept des huit départements de l'Île-de-France, le seul conservant des communes situées en dehors de l'influence spatio-économique de Paris étant la Seine-et-Marne. En outre, la ville de Paris, considérée à l'échelle de son aire urbaine, déborde sur cinq départements de quatre autres régions différentes, soit, dans la région Centre, le nord du Loiret et toutes les communes de l'Eure-et-Loir¹ limitrophes des Yvelines, et même au-delà, dans la région Haute-Normandie, des communes de l'Eure, dans la région Picardie, des communes de l'Oise et de l'Aisne. Et même quelques communes de la Marne dans la région Champagne-Ardenne.

Dans sa délimitation du RGP 1999 par rapport, l'aire urbaine de Paris compte 429 communes de plus qu'au recensement de 1990 car, entre 1990 et 1999, elle a absorbé plusieurs aires urbaines. Plus précisément, son agrandissement s'effectue selon un triple élargissement dont les trois modes d'extension géographique s'emboîtent en raison de l'automaticité du concept d'aire urbaine.

Premier élargissement : la construction de quelques bâtiments pendant la période intercensitaire entraîne le rattachement à Paris d'aires urbaines auparavant indépendantes, à l'exemple de Melun. Ce rattachement de Melun entraîne la disparition du

1. Gérard-François Dumont, « Territoire au banc d'essai : l'Eure-et-Loir », *Population & Avenir*, hors série, n° 659bis, septembre-octobre 2002.

pôle urbain de Fontainebleau car plus de 40 % des actifs de ce pôle travaillent désormais dans l'aire urbaine de Paris élargie. Cinq autres aires urbaines se trouvent absorbées dans la période 1990-1999 pour la même raison : Champagne-sur-Seine, Étampes, Coulommiers, Meaux et Méru.

Deuxième élargissement concomitant : des communes auparavant multipolarisées en 1990, dont les actifs travaillaient donc dans plusieurs aires urbaines sans jamais franchir le seuil avec aucune d'entre elles, sont intégrées à l'aire urbaine de Paris : désormais, plus de 40 % de leurs actifs travaillent dans cette aire urbaine de Paris élargie.

Troisième élargissement, certaines communes de l'espace à dominante rurale dont moins de 40 % des actifs travaillaient dans une aire urbaine dépassent ce seuil en raison des deux élargissements précédents de l'aire urbaine de Paris.

Ainsi, entre les recensements de 1990 et 1999, le triple élargissement de l'aire urbaine de Paris se distingue en 39 communes qui relevaient auparavant d'aires urbaines indépendantes (premier élargissement), 241 communes auparavant multipolarisées (deuxième élargissement), et 136 communes appartenant auparavant à l'espace à dominante rurale¹ (troisième élargissement). Aussi, selon la délimitation du RGP 1999, l'aire urbaine de Paris réunit 1 584 communes dont 396 forment l'unité urbaine (ou pôle urbain) et 1 188 communes de para-urbanisation.

Le phénomène explicité ci-dessus ne s'est pas déroulé selon une extension géographique aussi vaste dans les autres villes de France. Toutefois, la même logique se trouve à l'œuvre. C'est donc en gardant à l'esprit ces mécanismes qu'il faut analyser le peuplement des aires urbaines.

2. Une macrocéphalie à nouveau confirmée

L'examen de la distribution de la population entre les différentes aires urbaines confirme la concentration de la population déjà constatée à l'échelle morphologique. L'aire urbaine de Paris (dans sa délimitation du RGP 1999) compte 11,8 millions d'habitants selon le RP 2006, soit 19,2 % de la population de la France métropolitaine, et 45 % de la population cumulée des vingt aires urbaines les plus peuplées. Cette aire urbaine dominante est près de sept fois plus peuplée que la deuxième, Lyon. Cinq aires urbaines, Paris, Lyon, Marseille-Aix-en-Provence, Lille et Toulouse, sont millionnaires. La nouveauté de 2006, par rapport à 1999, est donc l'arrivée de Toulouse parmi les millionnaires. Dans la suite du classement, les aires urbaines de Bordeaux et de Nice comptent une population guère en dessous du million. Au total, 42,6 % de la population de la France métropolitaine vit dans les vingt premières aires urbaines, contre 42,4 % en 1999.

La concentration de la population dans les aires urbaines s'observe dans toutes les régions, mais est particulièrement symptomatique dans le cœur du Bassin parisien puisque l'aire urbaine de Paris est plus peuplée que le reste de la région Île-de-France. Dans quatre régions, la population de l'aire urbaine la plus peuplée dépasse le tiers de la population régionale : il s'agit de Toulouse en Midi-Pyrénées, de Stras-

1. IAURIF, « L'extension de l'aire urbaine de Paris n'est pas synonyme d'étalement urbain », *Note rapide sur le bilan du SDRIF*, n° 333, mai 2003.

bourg en Alsace, de Limoges en Limousin, et de Marseille en Provence-Alpes-Côte d'Azur. À l'opposé, le poids relatif des principales aires régionales est inférieur à 15 % de la population régionale pour Metz en Lorraine, Amiens en Picardie et Poitiers en Poitou-Charentes.

3. Une France encore plus en villes à l'échelle des aires urbaines

Cette armature urbaine à l'échelle spatio-économique résulte d'un double processus de concentration croissante de la population dans des métropoles privilégiées et, parallèlement, d'étalement de ces métropoles.

Selon chacune des trois échelles analysées, échelle communale de la géographie administrative de base, échelle morphologique par la notion d'unité urbaine, échelle spatio-économique par la notion d'aire urbaine, l'armature territoriale de la géographie de la France présente des traits semblables. Transparaît d'abord le caractère primatial de Paris, ville, agglomération ou aire urbaine, avec un poids relatif considérable qui ne lui est disputé par aucune autre métropole en France.

Une deuxième caractéristique tient à la montée en puissance de villes essentiellement situées dans les périphéries atlantique, méridionale ou frontalière. En revanche, les villes du Nord ou du Nord-Est, qui subissent les conséquences de leur ancienneté industrielle et de l'héliotropisme positif, voient leur population croître moins que la moyenne nationale, stagner ou diminuer.

Cependant, les trois échelles retenues n'ont examiné le système des villes qu'à l'aune d'un critère unique, mais essentiel, le nombre d'habitants. Mais n'y a-t-il pas d'autres critères possibles ?

Tableau 4 – Les vingt aires urbaines françaises les plus peuplées et leur place dans l'économie de la connaissance

Rang	Aires urbaines	Population municipale RP 2006	Proportion dans la population des vingt	Proportion dans la population de la France métropolitaine	Nombre de cadres PIS RP 2006	% cadres PIS dans la population municipale	Proportion des cadres PIS des vingt	Proportion des cadres PIS en France
1	Paris	11 769 433	45,0 %	19,2 %	1 501 052	12,8 %	57,7 %	36,3 %
2	Lyon	1 748 271	6,7 %	2,8 %	157 689	9,0 %	6,1 %	3,8 %
3	Marseille-Aix-en-Provence	1 601 095	6,1 %	2,6 %	114 270	7,1 %	4,4 %	2,8 %
4	Lille	1 164 716	4,5 %	1,9 %	90 682	7,8 %	3,5 %	2,2 %

Rang	Aires urbaines	Population municipale RP 2006	Proportion dans la population des vingt	Proportion dans la population de la France métropolitaine	Nombre de cadres PIS RP 2006	% cadres PIS dans la population municipale	Proportion des cadres PIS des vingt	Proportion des cadres PIS en France
5	Toulouse	1 102 887	4,2 %	1,8 %	119 249	10,8 %	4,6 %	2,9 %
6	Bordeaux	999 149	3,8 %	1,6 %	79 554	8,0 %	3,1 %	1,9 %
7	Nice	991 903	3,8 %	1,6 %	68 470	6,9 %	2,6 %	1,7 %
8	Nantes	763 118	2,9 %	1,2 %	64 942	8,5 %	2,5 %	1,6 %
9	Strasbourg	638 670	2,4 %	1,0 %	53 530	8,4 %	2,1 %	1,3 %
10	Toulon	595 884	2,3 %	1,0 %	30 941	5,2 %	1,2 %	0,7 %
11	Rennes	571 753	2,2 %	0,9 %	50 072	8,8 %	1,9 %	1,2 %
12	Douai-Lens	546 723	2,1 %	0,9 %	16 701	3,1 %	0,6 %	0,4 %
13	Grenoble	531 440	2,0 %	0,9 %	55 542	10,5 %	2,1 %	1,3 %
14	Rouen	523 236	2,0 %	0,9 %	21 760	4,2 %	0,8 %	0,5 %
15	Montpellier	510 391	2,0 %	0,8 %	45 453	8,9 %	1,7 %	1,1 %
16	Metz	438 342	1,7 %	0,7 %	27 204	6,2 %	1,0 %	0,7 %
17	Clermont-Ferrand	426 699	1,6 %	0,7 %	29 364	6,9 %	1,1 %	0,7 %
18	Nancy	415 765	1,6 %	0,7 %	31 714	7,6 %	1,2 %	0,8 %
19	Valenciennes	398 814	1,5 %	0,6 %	14 219	3,6 %	0,5 %	0,3 %
20	Tours	395 588	1,5 %	0,6 %	28 056	7,1 %	1,1 %	0,7 %
Total des 20 premières aires urbaines		26 133 877	100,0 %	42,6 %	2 600 464	10,0 %	100,0 %	62,9 %
France métropolitaine		61 399 719		100,0 %	4 137 524	6,7 %		100,0 %

© Gérard-François Dumont – Chiffres Insee RP 2006 (délimitation des aires urbaines RGP 1999).

4. Le système des villes selon l'économie de la connaissance

Effectivement, une ville peut s'appréhender à partir de multiples variables, dont celles de nature géoéconomique. Pour un pays comme la France, dont la richesse ne peut provenir d'hydrocarbures *on-shore* ou *off-shore* ni d'autres ressources minérales, la compétitivité actuelle et future de ses territoires dépend de leur capacité à réussir dans l'économie de la connaissance. Cette dernière peut se définir comme un système productif dont le fondement repose sur les compétences professionnelles, technologiques et managériales du capital humain, optimisant en outre le recours aux technologies de l'information et de la communication (TIC), selon des logiques réticulaires et avec des attitudes proactives. Une des mesures possibles de la place des villes dans l'économie de la connaissance consiste à examiner la répartition de sa population selon la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles, dite PCS, qui a remplacé, depuis 1982, la CSP (nomenclature de catégories socioprofessionnelles).

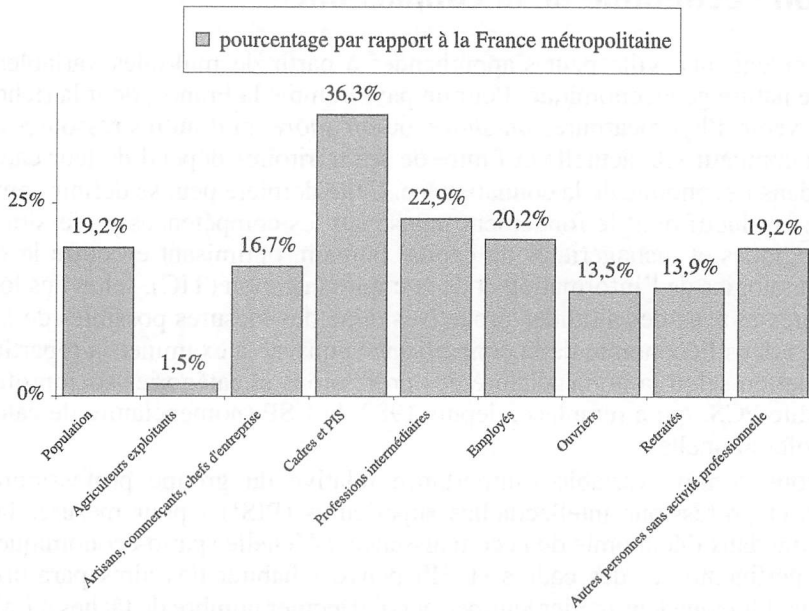
Prenons comme variable l'importance relative du groupe professionnel des « cadres et professions intellectuelles supérieures (PIS¹) » pour mesurer la place d'une ville dans l'économie de la connaissance. L'échelle spatio-économique paraît la plus pertinente car des cadres et PIS peuvent habiter des aires para-urbaines, notamment lorsque leur métier leur permet d'effectuer nombre de tâches à l'aide des TIC, ne rendant pas obligatoire des navettes quotidiennes.

Le résultat présente une macrocéphalie très accentuée du système des villes en France. En effet, l'aire urbaine de Paris compte plus du tiers des cadres et PIS de la France métropolitaine, 36,3 % exactement selon le RP 2006, alors qu'elle représente 19,2 % de la population. *A contrario*, l'aire urbaine de Paris compte une proportion très faible dans les catégories socioprofessionnelles disposant d'une moindre qualification, les ouvriers (13,5 % du total des ouvriers de France). La prééminence économique de l'aire urbaine de Paris sur la France en villes est donc écrasante.

Le deuxième enseignement de cette approche tient à une hiérarchie différente des villes. En valeur relative, la ville comptant le plus fort pourcentage de cadres et PIS dans sa population, après Paris, est l'aire urbaine de Toulouse. Suit celle de Grenoble, qui devance Lyon, Montpellier et Rennes. Trois des villes situées dans les cinq premières places n'ont guère eu à subir de restructurations industrielles et ont pu déployer de nouvelles activités économiques. En outre, Montpellier et Toulouse sont des bénéficiaires de l'héliotropisme positif² comme Grenoble l'est de la proximité de l'or blanc. Parmi les vingt aires urbaines les plus peuplées, les moins bien classées sont deux villes de régions anciennement industrialisées : Valenciennes et Douai-Lens, juste derrière Rouen et Toulon. Le troisième enseignement de cette analyse est que Lyon devance très nettement dans l'économie de la connaissance les deux autres aires urbaines millionnaires, Marseille-Aix-en-Provence et Lille.

1. Où se distinguent les « Professions libérales et assimilés », les « Cadres de la fonction publique, professions intellectuelles et artistiques » et les « Cadres d'entreprise ».

2. Gérard-François Dumont (dir.), *Populations et territoires de France en 2030, le scénario d'un futur choisi*, Paris, L'Harmattan, 2008.



© Gérard-François Dumont - Chiffres Insee RP 2006 (délimitation RGP 1999 des aires urbaines).

Figure 7 – Le poids de l'aire urbaine de Paris en France selon la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles

Le classement des villes en nombre de cadres et PIS en chiffres absolus bouleverse moins la hiérarchie urbaine précédemment établie en nombre d'habitants. Mais il s'en trouve néanmoins modifié de façon substantielle. Toulouse devance, par son nombre de cadres et PIS, Marseille-Aix-en-Provence et Lille. Rouen, Douai-Lens et Valenciennes occupent les trois dernières places.

Toutes les analyses du système des villes en France concordent sur un point semblable. L'emploi de l'adjectif incontournable, parfois excessivement usité dans le langage courant, se trouve totalement justifié à propos de Paris, puisque cette ville domine selon les trois échelles géographiques choisies – commune, unité urbaine, aire urbaine – et le critère géoéconomique retenu. Cela signifie-t-il que la ville capitale ne possède que des atouts dans l'environnement géographique européen et même mondial ? Le chapitre suivant se propose de répondre à cette question.

Paris dans la géographie européenne et mondiale

Gérard-François DUMONT

Avec Paris, la France dispose non seulement d'une ville au poids exceptionnel dans l'Hexagone, mais également dans la géographie européenne et mondiale. Il importe d'abord de la mettre en perspective afin de déterminer son importance relative dans l'Union européenne, puis de préciser les spécificités de son positionnement géographique. Le champ des fonctions urbaines qu'elle assume doit ensuite être relativisé par la recherche de ses éventuels handicaps.

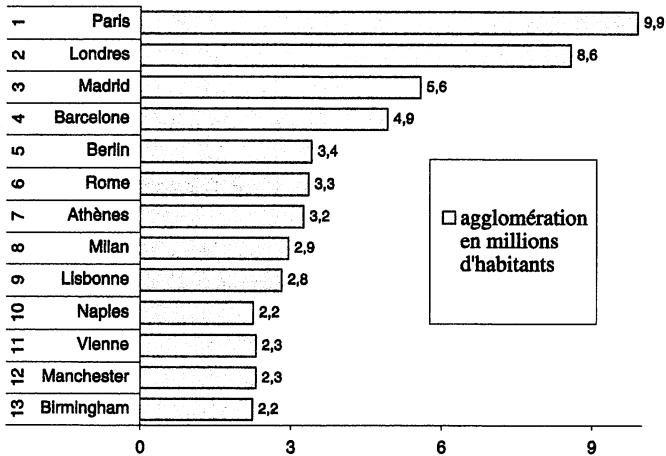
1. Paris, métropole ou mégapole ?

Nous avons vu que les résultats du dernier recensement français (2006) lui donnent, tant dans le zonage en unité urbaine que dans celui en aire urbaine, plus de dix millions d'habitants. Comme les géographes désignent sous ce terme mégapole¹ des agglomérations comptant 10 millions d'habitants ou plus, Paris est effectivement une mégapole, la seule mégapole européenne hormis Moscou. Toutefois, les données comparatives établies par les statistiques urbaines de l'ONU², donnent un chiffre légèrement inférieur, mais qui ne change la place de Paris ni en Europe, ni dans le monde. Paris se situe à la 20^e place mondiale parmi les 49 agglomérations de 5 millions d'habitants ou plus, et à la première dans l'Union européenne, avec 9,9 millions d'habitants selon les statistiques 2007 des Nations Unies, devançant nettement Londres à la 26^e place. En outre, l'agglomération de Paris est d'autant plus importante que, selon le critère du PIB, seules deux mégapoles plus peuplées qu'elle la dépassent, Tokyo et New York, les autres mégapoles faisant pour l'essentiel partie de pays émergents ou de pays du Sud dont le PIB par habitant est nettement inférieur à celui de Paris. Au sein de l'Union européenne, Paris est première, puisque la deuxième ville la plus peuplée de cette Union est Londres, avec 8,6 millions d'habitants³, puis Madrid, estimée à 5,6 millions, et Barcelone, à 4,9. Toutes les autres

1. Gabriel Wackermann (dir.), *Les métropoles dans le monde*, Paris, Ellipses, 2000.

2. WUP World Urbanization Prospects : The 2007 Revision.

3. La délimitation de l'unité urbaine londonienne est cependant plus restrictive que la définition utilisée en France, car elle applique une règle des 50 mètres pour la continuité du bâti, et non des 200 mètres.



© Gérard-François Dumont - Chiffres WUP 2007.

Figure 8 – Paris, métropole la plus peuplée de l'Union européenne

agglomérations comptent moins de 3,5 millions d'habitants, dans l'ordre décroissant suivant¹ : Berlin, Rome, Athènes...

La mise en œuvre du processus de métropolisation, entamé dans les années 1980, profite incontestablement à Paris, sachant que ce processus se définit comme « l'exercice de forces centripètes conduisant à la concentration des hommes et des activités dans les espaces urbains les plus peuplés, tandis que les villes moyennes et les espaces ruraux perdent, au moins relativement, de la vitalité ».

Ces données assurent-elles un futur plein d'avenir à Paris ? Pour répondre à cette question, il convient d'analyser les atouts et les handicaps de la ville-lumière. Le premier, évoqué ci-dessus, est démographique, non seulement par son nombre d'habitants, mais aussi par sa dynamique démographique. D'une part, la population de Paris augmente et offre en conséquence un marché croissant de consommateurs, alors que la population de métropoles européennes, comme Berlin ou Rome, stagne. D'autre part, Paris est ouverte au marché de consommateurs que constitue la France et qui connaît, de très loin, la plus forte croissance de l'Union européenne, alors que, par exemple, le nombre de consommateurs stagne ou diminue en Allemagne, en Italie ou en Espagne². Ainsi, selon le critère, essentiel pour les entreprises, de l'accessibilité aux marchés, Paris, au moins sur le plan quantitatif, se trouve dans une position extrêmement favorable. Cette évolution est notamment due à l'attraction internationale exercée par Paris sur des immigrants originaires de toutes les régions de France et du monde, appartenant à des générations assez jeunes et contribuant par conséquent à un solde naturel positif. Toutefois, un bémol doit être apporté à cette observation : bien que Paris attire certes des migrations internationales entre-

1. Toujours selon WUP World Urbanization Prospects : The 2007 Revision. Certains des chiffres de cette source diffèrent d'autres sources. Il faut en outre constater qu'ils ne citent pas l'ensemble urbain des environs d'Essen en Allemagne.

2. Gabriel Wackermann (dir.), *L'Europe*, Paris, Éditions Ellipses, 2009.

preneuriales, que j'ai définies comme des migrations liées aux décisions d'entreprises faisant migrer leurs collaborateurs face aux évolutions des marchés, ou d'actifs souhaitant bénéficier de territoires leur donnant davantage de satisfaction professionnelle¹, le niveau moyen de qualification des nouveaux immigrants à Paris est inférieur à celui de Londres.

2. Le positionnement géographique, un désavantage surmonté

Un second critère d'attractivité de Paris tient à son positionnement géographique. Il est vrai qu'elle n'est pas une mégapole portuaire, alors que la majorité des mégapoles mondiales le sont, leur position maritime stimulant les fonctions d'interface entre leur arrière-pays et le reste du monde, tout particulièrement dans le contexte de la globalisation. Toutefois, Paris est traversée par un fleuve structurant qui lui ouvre la porte, via Rouen et Le Havre, aux grands échanges maritimes internationaux. Un autre handicap *a priori* tient au fait que Paris ne fait pas partie de la dorsale européenne, région la plus dense et la plus créatrice de richesses qui s'étend du cœur londonien de l'Angleterre jusqu'en Lombardie en passant par les trois pays du Benelux, l'Allemagne rhénane et bavaroise, et la Suisse. Mais Paris n'est guère éloignée de cette dorsale pour deux raisons. D'une part, sa logistique aéroportuaire, facilitée notamment par l'importance de son poids démographique et de son rôle de nœud (*hub*) aérien, lui offre des connexions fréquentes et rapides avec les territoires de cette dorsale européenne, comme avec le reste du monde. D'autre part, Paris se trouve, compte tenu de son ancienneté dans la mise place de lignes à grande vitesse, à la tête d'un réseau désormais européen de telles lignes, réseau qui a permis de réduire considérablement son espace-temps avec cette dorsale. Donc Paris, du point de vue de la qualité de son inscription dans les réseaux de transports nationaux et internationaux, comme des réseaux de télécommunications, est en position favorable. Celle-ci est néanmoins limitée par un climat caractérisé par des grèves périodiques dans le secteur des transports, avec des fréquences et des intensités sans commune mesure avec ce qui s'observe dans les autres mégapoles du Nord.

3. Une place nationale première dans toutes les fonctions urbaines

Une autre force de Paris tient à son statut politique dans un pays longtemps centralisé, et d'ailleurs resté largement jacobin malgré la décentralisation, d'où il résulte une position exceptionnelle de Paris en France, dans tous les domaines. Tout témoigne de la place systématiquement première de Paris en France. Capitale politique nationale, Paris est également capitale nationale au titre de son accueil des sièges sociaux de presque toutes les grandes entreprises françaises, capitale

1. Cf. Gérard-François Dumont, *Les migrations internationales, les nouvelles logiques migratoires*, Paris, Éditions Sedes, 1995 et Vincent Moriniaux (dir.), *Les mobilités*, Paris, Éditions Sedes, 2010

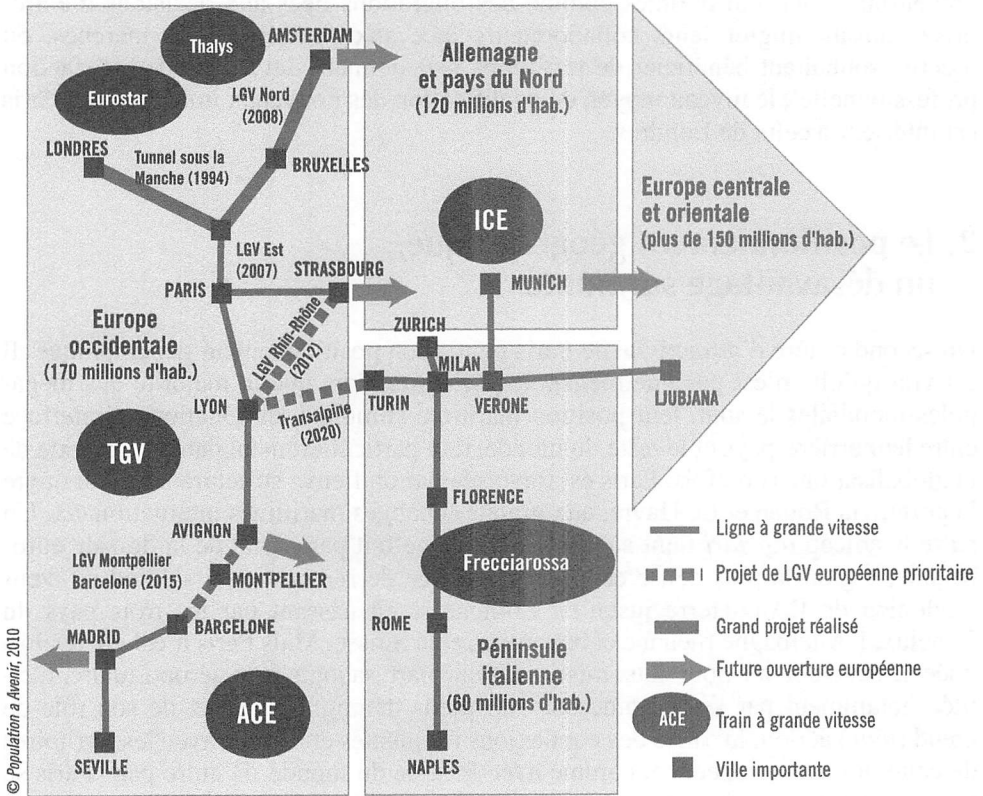


Schéma 1 – Paris : l'éloignement relatif de la dorsale européenne notamment compensé par les réseaux ferroviaires

financière pour le nombre de salles de marché, capitale ferroviaire et aéroportuaire pour le nombre de passagers, capitale universitaire par le nombre d'étudiants et de thèses soutenues, capitale en nombre de brevets déposés, capitale en nombre de salons professionnels, capitale en terme de congrès... En outre, Paris est la capitale touristique pour le nombre d'hôtels et de nuitées dans la mesure où la ville possède un patrimoine exceptionnel, sans équivalent dans le monde, notamment en raison de son ancienneté. Il en résulte des héritages architecturaux et des richesses muséographiques de périodes s'étalant sur plus de deux millénaires, allant par exemple des arènes romaines de Lutèce au musée des arts premiers inauguré en juin 2006, en passant par l'ancien Louvre de Philippe Auguste ou les fontaines richement décorées du XVI^e siècle. Paris ne cède donc la place à aucune autre ville française selon tous les critères mesurant l'importance d'une ville. Sa particularité est de pouvoir offrir toute la panoplie des fonctions urbaines, de concentrer en un même lieu tout ce qui peut faire la force économique d'un territoire, force accentuée par la présence d'importantes organisations internationales, comme l'Unesco, ou de sièges sociaux européens de grandes entreprises nord-américaines.

Paris est également la capitale médiatique, même si la presse quotidienne connaît une exception avec *Ouest-France*, le quotidien le plus vendu en France, mais rare-

ment cité dans les revues de presse nationales, qui privilégient les journaux parisiens ou les chroniqueurs parisiens écrivant dans des quotidiens régionaux. En comparaison, la vitalité des quotidiens régionaux espagnols, disposant d'ailleurs d'un nombre de pages plus élevé qu'en France, est étonnante.

D'autres chiffres illustrent la primauté de la métropole parisienne. Plus de 40 % des avocats français sont inscrits au barreau de Paris, dont la compétence ne couvre que la ville de Paris, alors que le barreau de Lyon compte huit fois moins d'avocats. En ce qui concerne la recherche, plus de la moitié des chercheurs français travaillent dans l'aire parisienne. L'importance de la métropole parisienne se mesure également dans les impôts avec presque le tiers de l'impôt sur le revenu perçu en France et plus du tiers des contribuables soumis à l'impôt sur la fortune.

Le contraste est ainsi net avec la plupart des autres pays européens. En Allemagne, la primauté dans telle ou telle fonction urbaine se trouve répartie. Berlin est la ville la plus peuplée et capitale politique, Hambourg, capitale des transports et de la presse, Munich prédomine pour l'université et la haute technologie et Francfort-sur-le-Main pour les finances. Dans d'autres pays, deux villes rivalisent dans l'armature urbaine, à l'exemple de Madrid et de Barcelone en Espagne, dont les poids politique, démographique et économique sont sans commune mesure avec la troisième ville du pays, Valencia, dont l'économie est d'ailleurs en partie sous l'influence de Madrid, en tant que port de la capitale espagnole. Autre exemple : en Italie, Rome est la capitale politique, mais Milan la capitale économique. En Belgique, bien que le poids démographique d'Anvers soit bien moindre que celui de Bruxelles, le grand port flamand joue sa propre partition économique¹. En Suisse, Zurich, Genève, Lausanne, Bâle et Berne se partagent les principales fonctions urbaines.

En comparaison, la mégapole parisienne dispose non seulement d'atouts primatiaux mais aussi d'évolutions relatives qui lui sont favorables, du moins au sein de l'Union européenne. Paris, vue de l'extérieur, a donc peu de handicaps ou uniquement des handicaps qui s'avèrent compensés par d'autres éléments.

Encadré 11. La primauté de Paris, atout ou handicap pour les villes régionales françaises ?

Le caractère primatial de Paris dans l'Hexagone est incontestable. Il en résulte que la ville capitale ne peut que faire de l'ombre aux villes régionales françaises, ce qui peut être jugé comme dommageable pour ces dernières. Mais ces villes régionales n'ont-elles pas également à tirer parti de l'existence, en France, d'une mégapole de rang mondial ?

En effet, pour les activités économiques des villes régionales françaises, Paris représente une zone de chalandise de grande ampleur, située à environ une heure d'avion ou quelques heures de train. Un marché de plus de dix millions de consommateurs au sein duquel tel ou tel producteur spécifique peut espérer trouver des clients.

Ce premier avantage que fournit l'agglomération de Paris aux villes régionales françaises, un immense marché de consommation à portée des sites de production, s'accompagne d'économies d'échelle dans la distribution et même dans des livraisons, concentrées dans un périmètre limité.

En deuxième lieu, Paris dispose de centres internationaux de décision dans divers domaines et de structures susceptibles d'ouvrir des marchés étrangers aux producteurs français. Par son importance, Paris concourt ainsi largement à faire connaître les produits des villes régionales françaises. L'utilisation par les villes régionales des médias parisiens, comme les panneaux publicitaires du métro, permet non seulement de toucher le vaste marché de consommation qu'est l'Île-de-France mais aussi les dizaines de millions de touristes venant chaque année à Paris. La capacité des villes régionales d'attirer des touristes étrangers de passage ou de séjour à Paris ou à Disneyland Paris s'est accrue en raison de la diminution

1. Véronique Méraud, « Les réseaux urbains en Belgique », *Population & Avenir*, n° 668, mai-juin 2004.

sensible des temps de transports entre Paris et les régions. Les multiples salons professionnels internationaux qui se tiennent à Paris attirent des visiteurs du monde entier et les entreprises des villes régionales peuvent ainsi entrer en contact avec d'éventuels clients.

En troisième lieu, Paris est également un prestataire de services pour les villes régionales avec ses infrastructures de communication d'une mégapole de rang international. Paris dispose en effet d'un double aéroport international qui offre de très nombreuses destinations et empêche l'enclavement aérien des régions françaises continentales qui se trouvent toutes à moins de 1 000 kilomètres, et le plus souvent beaucoup moins, d'un accès aérien direct à de nombreuses destinations sur tous les continents, facilitant ainsi des échanges avec le monde entier. En outre, des villes régionales françaises peuvent profiter de l'extension européenne du réseau des trains à grande vitesse, rendu rentable grâce au poids de Paris. Nombre de ces villes voient leur espace-temps vers les marchés du Benelux, de l'Allemagne rhénane, de la Suisse, du Piémont italien, de la Catalogne espagnole ou vers les décideurs de Bruxelles se réduire considérablement.

Dans la mesure où le caractère primatial de Paris est le fruit de l'histoire et s'inscrit dans une logique de longue durée, il est illusoire de penser que le poids politique, économique et démographique considérable de Paris en France pourrait subitement s'inverser dans des proportions significatives. Cela ne doit nullement empêcher le déploiement d'une politique d'aménagement du territoire, ne serait-ce que dans l'intérêt de Paris, qui souffre aussi grandement de déséconomies d'échelle, et afin de mieux valoriser l'étendue et la diversité exceptionnelles des territoires français. Mais, puisque Paris existe, il est inutile de souhaiter la voir disparaître dans une sorte de grand soir. Il est plus important pour les villes régionales d'examiner dans quelle mesure elles peuvent mieux tirer avantage de ce vaste marché et de ce prestataire de services susceptibles de bénéficier au développement de leurs territoires dans une Europe élargie et une planète davantage globalisée.

4. Les handicaps géographiques internes

Les faiblesses de Paris résident plutôt dans sa géographie interne et dans les questions de gouvernance. Sa géographie interne met en évidence d'incontestables difficultés de cohésion sociale, particulièrement criantes lors des émeutes de l'automne 2005¹. Paris souffre sans nul doute de l'héritage des méthodes urbanistiques promues par l'idéologie fonctionnaliste de la Charte d'Athènes de 1932. Rappelons que cette Charte, aboutissement du IV^e Congrès international d'architecture moderne (CIAM), compte 95 points sur la planification et la construction des villes. Son principal concept sous-jacent, promu par Le Corbusier, est la création de zones indépendantes pour les quatre « fonctions » de la ville (habiter, travailler, circuler, se cultiver). La Charte d'Athènes instaure ainsi le système de zonage qui divise la cité en ville-outil, ville-dortoir et ville-spectacle, et cet ordre rigoureux, propre à faciliter toute activité productrice, est régi par une géométrie simple, une logique mathématique.

L'application de ces principes urbanistiques à Paris s'est traduite par deux conséquences. D'une part, la construction de barres et de tours correspondant à un urbanisme rend malaisée toute appropriation identitaire positive de l'espace vécu. D'autre part, les quartiers de barres et de tours ont généralement été construits sans liens avec la trame urbaine traditionnelle, en faisant des quartiers enclavés, « à l'écart de la ville² », donc des populations habitant sur des territoires qui manquent tout simplement d'urbanité.

Ainsi Paris se trouve-t-elle dans une situation paradoxale : une excellente connexion internationale, mais des connexions insuffisantes entre les différents terri-

1. Gérard-François Dumont, « Violences urbaines de l'automne 2005 : Quel dénominateur commun ? », *Population & Avenir*, n° 676, janvier-février 2006.

2. Expression utilisée, par exemple, par *Le Monde* pour qualifier la Rose-des-Vents ou Cité des 3000, à Aulnay-sous-Bois, 18 novembre 2005, p. 25.

toires du périmètre de son agglomération. Aux quartiers périphériques mal reliés aux réseaux de transports internes à l'agglomération, s'ajoute un important retard d'investissements dans les infrastructures, retard particulièrement symbolisé par l'absence de desserte ferroviaire directe entre le centre de Paris et les aéroports, ou par les difficultés d'accès à ce territoire technologique majeur qu'est le plateau de Saclay.

5. Une question institutionnelle ?

La question de la qualité de la gouvernance se pose également à la lumière d'éléments comparatifs. En effet, les différences communales de progrès dans la seule économie qui puisse permettre à Paris d'être compétitive à l'avenir, l'économie de la connaissance, sont considérables. Tandis que des communes périphériques ont su reconvertir leur ancien tissu industriel pour améliorer leurs performances, d'autres ont privilégié des tactiques clientélistes limitant les avancées souhaitables tant dans la qualité de vie que dans la compétition mondiale entre les territoires. La ville de Paris, c'est-à-dire ce territoire, à l'intérieur du périphérique, à double statut de commune¹ et de département, a certes déployé une stratégie ambitieuse lorsqu'elle a été candidate aux Jeux olympiques de 2012. Mais, depuis son échec, si l'on exclut certains efforts conduits autour du schéma directeur ou du projet de Grand Paris², il est difficile de discerner une stratégie alternative mise en œuvre.

D'où une délicate question institutionnelle. Si la ville de Paris devait avoir une superficie plus proche de celles des autres principales métropoles européennes, elle devrait absorber les communes périphériques, répétant le décret d'annexion du 1^{er} novembre 1859 de Napoléon III. Mais le contexte est fondamentalement différent : la plupart des dix communes concernées (Auteuil, Passy, les Batignolles-Monceau...) souhaitaient alors l'intégration à la capitale pour obtenir de meilleures infrastructures³. En revanche, actuellement, les communes limitrophes de Paris – quelle que soit la tendance politique de leurs élus – ne semblent pas envier les arrondissements périphériques de Paris car, au cours de ces dernières décennies, la gouvernance dont elles ont généralement bénéficié s'est révélée en moyenne plutôt bénéfique. Certaines sont même parvenues à concrétiser des stratégies d'attractivité nettement gagnantes.

En réalité, cette question de l'agencement institutionnel des villes capitales se pose dans tous les pays. Toutes les mégapoles se trouvent face à la nécessité de maximiser le jeu de nombreux acteurs, politiques, économiques, sociaux, associatifs exerçant des responsabilités à des échelles géographiques différentes, qui agissent en son sein. Partout, l'idée consiste à trouver une organisation pour combattre la fragmentation et faciliter l'articulation des acteurs publics entre eux, et avec les acteurs économiques. Il en résulte, selon les métropoles, des systèmes institutionnels différenciés qui peuvent se répartir en quatre catégories. Le choix de structures institutionnelles ajustées à l'espace fonctionnel de la région métropolitaine a été fait à Toronto en 1998, Montréal en 2002, Londres en 2000, et Madrid en 1983. Dans

1. Toutefois, Paris, en tant que commune, a un statut spécifique qui ne correspond pas exactement à celui des autres communes.

2. Centre d'analyse stratégique, « Gouvernance du Grand Paris : quels schémas institutionnels ? », *La Note de veille*, n° 168, mars 2010.

3. Jean-Robert Pitte, *Paris, histoire d'une ville*, Paris, Hachette, 1993, p. 107.

d'autres métropoles, comme à Copenhague, se pratiquent plutôt des arrangements coopératifs au moyen d'intercommunalités spécialisées. Une troisième catégorie concerne des métropoles ayant fait le choix de coordinations informelles par l'intermédiaire d'associations souples, comme à Stockholm. Enfin, il peut arriver que les seuls éléments spécifiques proviennent de mécanismes purement fiscaux, sous forme de système de péréquations ou d'harmonisation des modalités et des conditions des prélèvements d'impôts.

Mais l'essentiel semble résider dans le jeu des acteurs, et c'est là que Paris se singularise le plus précisément : « dans les relations entre le monde économique et les autorités locales. Alors qu'ailleurs elles sont plutôt fortes et formalisées, rien de tel à Paris où les rapports entre les deux sphères sont distendus et empreints de défiance. Les explications à une telle situation sont à rechercher dans la culture politique française qui affirme la prédominance des autorités publiques, dans l'affaiblissement du corporatisme qui voit les chambres de commerce contestées et dans la fragmentation des milieux économiques qui ont ainsi du mal à se présenter comme un interlocuteur fiable et légitime auprès des pouvoirs publics¹ ».

La réforme en cours en 2010 des collectivités territoriales est-elle de nature à améliorer la gouvernance de l'agglomération de Paris ? Il peut paraître prématuré de répondre à cette question. En revanche, deux certitudes doivent être soulignées. La première est qu'une telle réforme signifie une longue période de mise en place pendant laquelle les réorganisations fixées par la loi risquent de prendre le pas sur la mise en œuvre de politiques valorisant mieux les atouts de Paris et opérant des choix pour réduire ses handicaps. La seconde est illustrée par toutes les comparaisons internationales. Aux États-Unis, une des forces des villes tient à leur stabilité institutionnelle qui élimine le temps perdu à s'interroger et à se réinterroger en permanence sur des propositions de changement dont certaines, en France, font plutôt penser à du mouvement brownien². De même, aux Pays-Bas, la Randstad existe, bien que n'ait été organisée aucune centralisation institutionnelle entre Amsterdam, Rotterdam, La Haye et Utrecht. Rappelons que le terme Randstad recouvre un espace géographique formé notamment des quatre villes les plus importantes du pays : Amsterdam avec l'aéroport de Schiphol ; Rotterdam, le plus grand port du monde ; La Haye, siège du gouvernement ; et Utrecht, nœud ferroviaire national. Néanmoins, cet ensemble n'a aucune existence intercommunale au sens des types français d'intercommunalité. Finalement, la Randstad n'existe que comme une modeste structure de coopération entre les provinces néerlandaises de Hollande septentrionale, de Hollande méridionale, d'Utrecht et de Flevoland, dont l'objectif consiste essentiellement à représenter les territoires concernés à Bruxelles.

Autrement dit, dans un pays où se pratique la démocratie locale, la qualité de gouvernance d'un territoire dépend moins de l'organisation institutionnelle choisie que de la capacité des responsables politiques, économiques, sociaux ou associatifs, à travailler ensemble pour mettre en œuvre une stratégie urbaine commune.

Le questionnement particulier de ce chapitre sur Paris se justifiait par sa place exceptionnelle dans la France en villes. Il ne faut pas pour autant négliger le positionnement des villes régionales françaises dans leur contexte géographique spécifique.

1. Christian Lefèvre, « La gouvernance, un défi pour les métropoles mondiales », *Constructif*, n° 26, juin 2010.

2. Gérard-François Dumont, « L'optimum régional ou le sexe des anges », *Pouvoirs locaux*, n° 70, 2006.

Le système des villes selon les régions

Gérard-François DUMONT

Dans les premiers chapitres du titre II, l'étude du système des villes en France a été conduite à l'échelle nationale. Il importe désormais de se demander si son analyse à d'autres échelles donne des résultats semblables ou différents. Dans ce dessein, considérons désormais l'échelle régionale. Impossible de ne pas traiter la région capitale compte tenu de son importance. Puis nous examinerons une région dans chacun des grands ensembles géographiques de la France en nous demandant quelle disposition présente leur système de villes : la Bretagne dans l'ouest de la France, la Lorraine dans l'est, Midi-Pyrénées dans le sud et la Picardie dans la partie septentrionale de la France.

1. Le système des villes dans la région capitale

L'étude de l'armature urbaine de l'Île-de-France se concentre sur l'unité urbaine de Paris. En effet, la région capitale ne compte, outre Paris, que trois autres unités urbaines moyennes, toutes situées dans la périphérie seine-et-marnaise de la région : Montereau-Fault-Yonne, Nemours et Provins, les seules donc à compter au moins 5 000 emplois. Toutes les autres unités urbaines de la région Île-de-France sont donc faiblement peuplées, et se trouvent dans un contexte géographique de morphologie rurale. Il convient donc d'examiner l'échelon communal pour analyser plus finement l'armature urbaine de la région capitale.

Une commune très capitale

La commune de Paris est, de très loin, la plus importante de la région ; Paris comprend 21,5 % de la population de son unité urbaine et 18,9 % de la population de la région Île-de-France. Sa position géographique dans le centre de la région Île-de-France, ses fonctions politiques, économiques, également centrales, justifient un tel résultat. Par exemple, la commune de Paris concentre 36 % des 4 667 693 emplois de son unité urbaine, selon le RP 2006. La deuxième commune de l'Île-de-France par le nombre d'habitants, Boulogne-Billancourt, est vingt fois moins peuplée que Paris. Elle est au 35^e rang dans le classement des communes françaises de plus de 50 000 habitants (métropole et Dom). Mais le territoire de Boulogne-Billancourt est,

il est vrai, dix-sept fois plus petit que celui de Paris *intra muros*. La densité de cette deuxième commune (17 869 hab./km²) est donc du même ordre de grandeur que celle de Paris (20 696 hab./km²), même si nous devons nous rappeler que les bois de Boulogne et de Vincennes sont comptés dans la superficie de Paris.

Hormis la commune de Paris, la région Île-de-France ne compte que trois communes ayant une population de plus de 100 000 habitants, et d'ailleurs faiblement au-dessus de ce chiffre : Boulogne-Billancourt, Argenteuil et Montreuil, deux d'entre elles étant contiguës avec Paris. Suivent Saint-Denis et Créteil. Il est vrai que cette dernière commune, qui n'a pas eu le statut de ville nouvelle, a néanmoins fait l'objet de choix urbanistiques équivalents à la logique des villes nouvelles, choix symbolisés par de nouvelles et importantes infrastructures comme la préfecture et la mairie au bord du lac, ainsi que le tribunal et l'université. Autrement dit, l'Île-de-France, hormis Paris, n'a aucune grande commune ayant un peuplement significatif.

Tableau 5 – Les communes de l'unité urbaine de Paris comptant plus de 50 000 habitants

Rang	Commune	Population municipale RP 2006	Superficie en km ²	Densité (habitants/km ²)	% de la population de l'unité urbaine de Paris
1	Paris	2 181 371	105,40	20 696	21,5 %
2	Boulogne-Billancourt	110 251	6,17	17 869	1,1 %
3	Argenteuil	102 683	17,22	5 963	1,0 %
4	Montreuil	101 587	8,92	11 389	1,0 %
5	Saint-Denis	97 875	12,36	7 919	1,0 %
6	Créteil	88 939	11,43	7 781	0,9 %
7	Nanterre	88 316	12,19	7 245	0,9 %
8	Versailles	87 549	26,18	3 344	0,9 %
9	Courbevoie	84 415	4,17	20 243	0,8 %
10	Vitry-sur-Seine	82 902	11,67	7 104	0,8 %
11	Asnières-sur-Seine	82 351	4,82	17 085	0,8 %
12	Colombes	82 026	7,81	10 503	0,8 %
13	Aulnay-sous-Bois	81 600	16,20	5 037	0,8 %
14	Rueil-Malmaison	77 625	14,70	5 281	0,8 %
15	Saint-Maur-des-Fossés	75 214	11,25	6 686	0,7 %
16	Champigny-sur-Marne	74 863	11,30	6 625	0,7 %
17	Aubervilliers	73 506	5,76	12 761	0,7 %
18	Drancy	66 063	7,76	8 513	0,7 %

Rang	Commune	Population municipale RP 2006	Superficie en km ²	Densité (habitants/km ²)	% de la population de l'unité urbaine de Paris
19	Levallois-Perret	62 851	2,41	26 079	0,6 %
20	Issy-les-Moulineaux	61 471	4,25	14 464	0,6 %
21	Neuilly-sur-Seine	61 471	3,73	16 480	0,6 %
22	Noisy-le-Grand	61 341	12,95	4 737	0,6 %
23	Antony	60 552	9,56	6 334	0,6 %
24	Sarcelles	58 654	8,45	6 941	0,6 %
25	Clichy	57 162	3,08	18 559	0,6 %
26	Cergy	56 873	11,26	5 051	0,6 %
27	Ivry-sur-Seine	55 608	6,10	9 116	0,5 %
28	Pantin	53 577	5,01	10 694	0,5 %
29	Bondy	53 311	5,47	9 746	0,5 %
30	Maisons-Alfort	53 233	5,38	9 895	0,5 %
31	Evry	52 651	8,33	6 321	0,5 %
32	Fontenay-sous-Bois	51 727	5,58	9 270	0,5 %
33	Sartrouville	51 600	8,46	6 099	0,5 %
34	Épinay-sur-Seine	51 598	4,57	11 291	0,5 %
35	Le Blanc-Mesnil	51 109	8,05	6 349	0,5 %
36	Sevran	51 106	7,28	7 020	0,5 %
37	Clamart	50 655	8,77	5 776	0,5 %
38	Villejuif	50 571	5,34	9 470	0,5 %
Total des 38		4 746 257	429,34	11 055	46,8 %
358 autres communes		5 396 720	2 293,68	2 353	53,2 %
Unité urbaine de Paris		10 142 977	2 723,02	3 725	100,0 %

© Gérard-François Dumont – Chiffres Insee RP 2006 (délimitation des unités urbaines RGP 1999).

Une armature urbaine radioconcentrique

Si l'on définit une commune moyenne par la fourchette 50 000-120 000 habitants, l'Île-de-France en compte 37, toujours selon le RP 2006. Cela signifie que, sur les 93 communes moyennes françaises dans cette fourchette de peuplement, plus d'une sur trois se trouve dans la région Île-de-France. Ainsi, nombre de communes de la région capitale qui n'ont pas le statut de préfecture ont une population plus élevée que plusieurs chefs-lieux de département (Tulle, Guéret, Auch, Mende, Aurillac, Bastia, Chartres, Blois, Cherbourg, Vesoul, Lons-le-Saunier...), ou du même ordre

de grandeur (La Rochelle¹, Niort², Montauban³...). Plusieurs communes d'Île-de-France ont même une population supérieure à celles des communes de préfectures régionales (Poitiers, Ajaccio, Châlons-en-Champagne).

Parmi les 38 communes de la région Île-de-France comptant plus de 50 000 habitants, seules trois se situent dans le périmètre des villes nouvelles : Noisy-le-Grand dans la ville nouvelle de Marne-la-Vallée, Cergy dans la ville nouvelle de Cergy-Pontoise et Évry. Ceci illustre le fait que les objectifs démographiques initialement prévus pour les villes nouvelles sont très loin d'avoir été atteints. La part des villes nouvelles dans le peuplement de la région Île-de-France, même si elle n'est pas négligeable, est effectivement limitée, surtout par rapport aux prévisions initiales des années 1960.

La localisation des principales communes d'Île-de-France met en évidence le caractère radioconcentrique de l'urbanisation. Toutes les communes des départements de la Petite couronne⁴ font partie de l'unité urbaine de Paris et cumulent les premières places au classement des communes par nombre d'habitants. Seules cinq communes de la Grande couronne⁵ figurent parmi les 38 : Argenteuil, Sarcelles et Cergy dans le Val-d'Oise aux 3^e, 24^e et 26^e places, Versailles et Sartrouville, dans les Yvelines, aux 8^e et 34^e places et Évry à la 31^e place. Aucune des 38 communes de plus de 50 000 habitants de la région Île-de-France ne se trouve en Seine-et-Marne.

Les six communes de la Grande couronne classées parmi les plus de 50 000 habitants sont toutes situées dans la partie de leur département la plus proche de Paris. Par exemple, Versailles et Sartrouville ont une position géographique très excentrée dans le département des Yvelines. Elles se situent toutes deux dans l'angle est de ce département en forme de triangle, à proximité et en continuité du centre le plus urbanisé de l'Île-de-France. De même, Argenteuil et Sarcelles symbolisent le peuplement dissymétrique du Val-d'Oise, entre le Sud-Est urbanisé proche de Paris et la moitié ouest à l'aspect rural prononcé. Les 31 autres communes de plus de 50 000 habitants sont situées dans la Petite couronne : douze dans le département des Hauts-de-Seine, sept en Val-de-Marne et douze en Seine-Saint-Denis.

Cette répartition géographique met bien en évidence que la croissance urbaine de Paris s'est réalisée par le biais d'un étalement de la ville dans toutes les directions, ayant commencé au milieu du XIX^e siècle par un développement de l'urbanisation au-delà des limites administratives de Paris. Comme les structures urbaines ont une certaine inertie, il en résulte que, dans les années 2010, malgré l'extension de la périurbanisation à une partie de la Grande couronne et la constitution, toujours dans cette Grande couronne, d'une vaste auréole francilienne de grands ensembles collectifs (années 1960 essentiellement) puis d'un tissu pavillonnaire plus récent, l'armature urbaine de la région reste très concentrée.

Paris a donc engendré une production d'espace urbain à sa périphérie, conduisant à transformer des territoires auparavant ruraux de son pourtour en territoires urbains. La capitale illustre ainsi le phénomène quasi général de l'expansion spatiale urbaine en tache d'huile, soit l'implantation à la périphérie des villes de tout ce qu'elles ne peuvent contenir, faute de place⁶.

1. 77 196 habitants selon le RP 2006.

2. 58 066 habitants selon le RP 2006.

3. 53 941 habitants selon le RP 2006.

4. Départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne.

5. Départements de l'Essonne, des Yvelines, du Val-d'Oise et de la Seine-et-Marne.

6. Jean Bastié et Bernard Dézert, *La Ville*, Paris, Masson, 1991, p. 221.

Les legs de l'histoire

Cette armature urbaine de l'Île-de-France dans les années 2010 s'inscrit dans les legs de l'histoire qui ont consacré Paris comme capitale nationale et comme ville exerçant des fonctions internationales. Les données historiques sont d'ailleurs évidentes lorsque nous examinons la structure urbaine autour de Paris telle qu'elle était au milieu de la seconde moitié du XIX^e siècle, précisément au recensement de 1876. Cette année-là, les trois communes les plus peuplées de l'espace géographique, qui n'est pas encore devenu la région Île-de-France, sont toutes les trois les anciennes villes « royales » : Versailles (50 000 habitants), Saint-Denis (35 000 habitants) et Saint-Germain-en-Laye (17 000 habitants). Puis, dans le dernier quart du XIX^e siècle et dans le premier tiers du XX^e siècle, cette armature « royale » est remise en cause par la croissance de la banlieue proche. S'y installent à la fois des industries qui ne trouvent pas assez d'espace dans Paris et des immeubles permettant de loger des familles d'ouvriers et d'employés souvent issus de l'émigration rurale. Les premiers lotissements de banlieue prennent de l'importance à compter des années 1920, alors que la population de Paris *intra muros*, qui a atteint son maximum de 2,9 millions au recensement de 1921, commence à diminuer. Au recensement de 1931, l'Île-de-France compte quinze communes, hormis Paris, dépassant 50 000 habitants, toutes situées en proche banlieue.

Après la Seconde Guerre mondiale, la croissance urbaine reprend et concerne essentiellement, jusque dans les années 1960, la banlieue proche. Au recensement de 1962, l'armature urbaine de l'Île-de-France compte 24 communes de plus de 50 000 habitants, exclusivement dans cette proche banlieue.

Des choix d'aménagement à effets *ne varietur*

Depuis la Seconde Guerre mondiale, seules deux évolutions sont intervenues dans la structure de l'Île-de-France : les cinq villes nouvelles et la para-urbanisation. Les premières résultent du Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région parisienne de 1965. Mais, dans la mesure où les villes nouvelles ont, toutes les cinq, été localisées dans la partie de leur département la plus proche de Paris, et du fait de leur densité limitée, elles n'ont pas modifié, mais renforcé l'armature urbaine radio-concentrique de l'Île-de-France.

Portons-nous désormais dans l'Ouest de la France pour examiner le système des villes de la région la plus occidentale de France métropolitaine, qui représente presque l'inverse de celui de l'Île-de-France.

2. L'armature urbaine de la Bretagne : une capitale excentrée et un chapelet de villes périphériques

En Bretagne, le système des villes pourrait d'abord donner l'impression d'une dualité organisée par les deux principales unités urbaines, situées *grosso modo* aux extrémités occidentale et orientale de la région. D'une part, l'unité urbaine de Rennes représente, selon le RP 2006 et dans sa délimitation du RGP 1999, 9,1 % de la population de la région. D'autre part, celle de Brest en représente 6,7 %. Mais ces

pourcentages écartent cette idée de dualité, donc d'une armature urbaine qui serait bicéphalique. En effet, l'addition de la population des deux unités urbaines de Rennes et de Brest représente moins de 16 % du peuplement de la région. Il faut donc considérer les autres éléments de la trame urbaine, dont la logique géographique inclut, en réalité, Brest.

En effet, à part Rennes, un chapelet de villes, formant un « u » renversé, suit les franges littorales qui ne sont nullement polarisées par Brest. Ce chapelet associe en position littorale ou sublittorale, un ensemble de villes moyennes, allant de Vannes (chef-lieu du Morbihan) à Saint-Malo, en passant par Lorient, Quimper, Brest et Saint-Brieuc (chef-lieu des Côtes-d'Armor) pour les villes principales. Il se complète de villes d'importance secondaire (Auray, Concarneau, Penmarch, Douarnez, Morlaix, Lannion, Paimpol, Lamballe, Dinan). Les seules communes non littorales ayant une importance significative permettant de les considérer comme des villes, puisqu'elles forment des aires urbaines, se trouvent en Bretagne centrale (Pontivy et Loudéac) ou aux marges orientales de la région (Fougères et Vitré). Il en est de même de Redon, au sud-est de la région Bretagne.

Seule nuance dans ce chapelet, le peuplement sud des franges littorales est relativement continu, tandis que le littoral nord est plutôt composé de poches urbaines. Ces villes littorales ou sublittorales, de dimensions variables, conservent des dynamiques différenciées selon leur capacité à valoriser leurs atouts : industries agroalimentaires, pêche, prestige historique, attraction commerciale, activité industrielle ancienne (comme à Fougères ou à Redon) ou plus récente (Lannion et Dinan), industrie touristique (d'importance toute particulière à Saint-Malo).

Comme la capitale rennaise est relativement excentrée dans sa région, le système urbain breton est résolument périphérique, ce qui souligne le rôle de la mer dans le peuplement. Et le poids relatif de la principale ville comme de ses deux suivantes dessine une structure qui n'est ni macrocéphalique, ni bicéphalique, ni tricéphalique. Par conséquent, malgré l'important développement de Rennes ces dernières décennies, le système des villes de la Bretagne demeure polycéphalique.

Une région de l'Est de la France, la Lorraine, offre une géographie de ses villes nettement différente.

3. Le système de villes dual de la région Lorraine

En raison des vicissitudes de l'Histoire, la Lorraine a hérité d'une forme urbaine duale. Cette dernière est toujours présente aujourd'hui dans le système des villes de la région.

Il faut rappeler que, le 10 mai 1871, la Lorraine est officiellement coupée en deux : le traité de Francfort reconnaît l'annexion par l'Allemagne de 4 243 des 5 403 km² de l'ancien département de la Moselle et de 1 985 km² de l'ancien département de la Meurthe. Aussi, par la loi du 7 septembre 1871, la France crée le département de Meurthe-et-Moselle. Ce dernier prend la forme atypique, toujours actuelle, imposée par la défaite, d'une sorte de cygne vu de profil, réunissant les territoires restés français des anciens départements de la Meurthe et de la Moselle, tous deux amputés d'une partie importante de leur territoire par l'annexion allemande. Au-delà de la nouvelle frontière franco-allemande, les quatre cinquièmes de

l'ancien département de la Moselle et une partie de l'ancien département de la Meurthe sont donc administrés par l'Allemagne.

Côté français, Nancy avait déjà pris de l'importance lorsque le roi de France, en obligeant le duc de Lorraine, lors de la signature du traité de Ryswick (1697), à en détruire les fortifications, permit l'agrandissement de la ville. Puis, de 1871 à 1918, Nancy devient la plus grande ville de l'Est de la France : d'une part, elle accueille des milliers de Messins, Mosellans et Alsaciens ; d'autre part, elle reçoit des entrepreneurs et des entreprises quittant les zones sous domination prussienne. En outre, l'État renforce son rôle en raison des impératifs militaires mais aussi en en faisant une grande ville universitaire. C'est ainsi que Paul Vidal de la Blache est nommé en 1872 à Nancy, où la France organise notamment les enseignements universitaires qu'elle ne peut plus dispenser à Strasbourg.

Côté allemand, les priorités pour Metz sont les emplois liés à l'armée et à la valorisation d'une ville au centre d'un espace industriel comportant, comme du côté français¹, sidérurgie, chimie, mécanique et textile. Toutefois, l'essor de Metz est limité par des servitudes militaires et son appartenance au Reichland, Terre d'Empire, devenue *Bezirk Lothringen*, avec pour capitale Strasbourg, qui provoque de l'émigration, en particulier de jeunes fuyant le Reichland pour les territoires restés français, afin de ne pas faire leur service militaire sous l'uniforme allemand.

Après 1918, la croissance démographique de Metz est d'abord favorisée par la disparition des zones de servitude militaire. En outre, la France, qui a certes eu fortement besoin de Nancy tant que la Moselle était dans le Reichland, ne peut négliger Metz, davantage symbolique de l'appartenance de la Lorraine à la France, et plus proche des autres espaces européens. Après la Seconde Guerre mondiale, les années 1970 sont marquées par deux décisions : la création de l'université de Metz (1970) et le choix de Metz comme capitale administrative de la Lorraine (1972).

En 2006, l'unité urbaine de Metz compte 323 000 habitants, soit 13,8 % de la population de la région et un poids démographique équivalent à celui de Nancy, dont l'unité urbaine (331 000 habitants) représente 14,2 % de la population de la région². Du fait des rivalités, les tentatives d'organisation d'une grande métropole lorraine Nancy-Metz ont peu d'effets synergiques³ et les deux logiques urbaines continuent à avoir davantage tendance à s'opposer qu'à se compléter : au sud, l'ensemble Nancy-Toul-Lunéville, et, au nord, l'ensemble urbain Metz-Thionville.

Hormis les deux principales unités urbaines citées ci-dessus, la Lorraine ne compte que de modestes villes moyennes : Épinal dispose d'une unité urbaine de dimension modeste pour un chef-lieu de département (un peu plus de 60 000 habitants) ; l'unité urbaine de Saint-Dié, la seconde ville des Vosges, compte moins de 30 000 habitants, à l'instar de la principale commune de la Meuse, Verdun ; enfin, l'unité urbaine de la préfecture de la Meuse, Bar-le-Duc, assez excentrée dans son département, compte moins de 20 000 habitants.

Additionnée, la population des deux principales unités urbaines totalise 28 % de la population de la région. La bicéphalie régionale est donc incontestable, tant à

1. La Lorraine dispose alors du privilège d'avoir trois bassins miniers : fer, charbon et sel.

2. Cependant la population de l'unité urbaine peut être jugée surestimée, l'inclusion d'Hagondange-Briey en 1999 par l'Insee étant contestable. Sans cette inclusion, elle compterait environ 200 000 habitants.

3. Toutefois, en 2010, le projet d'une université unifiée pour les deux villes est prévu pour 2012.

l'analyse quantitative qu'à l'examen qualitatif, attestant la rivalité entre les deux villes.

Examinons désormais une situation encore différente dans le Sud, où la capitale midi-pyrénéenne n'a aucune concurrente dans sa région.

4. Midi-Pyrénées : une armature fortement macrocéphalique

Le poids de la capitale régionale, Toulouse, est effectivement le trait majeur du système de villes de la région Midi-Pyrénées, pouvant conduire à utiliser l'expression « Toulouse et le désert de Midi-Pyrénées¹ », par analogie avec le titre du livre *Paris et le Désert français*². En effet, l'unité urbaine de Toulouse, avec 850 872 habitants selon le RP 2006, regroupe 30,6 % de la population régionale et plus du tiers des emplois. Un tel poids peut s'expliquer par l'importance de sa zone d'influence, par la politique nationale d'aménagement du territoire, puis par le processus de métropolisation renforcé par des politiques volontaristes, et par l'héliotropisme positif.

L'importance de la zone d'influence de Toulouse explique l'émigration d'habitants du Sud-Ouest vers cette ville. En effet, l'attraction de la capitale régionale n'est seulement contestée que sur les marches de la région Midi-Pyrénées, comme au Nord-Est, dans le pays de Millau, que l'A75 rapproche de Montpellier. Au sud-ouest de la région, la proximité entre Tarbes et Pau et certaines solidarités du piémont pyrénéen rapprochent les Hautes-Pyrénées du Béarn, d'autant que les deux agglomérations ont intérêt à exploiter l'apport touristique que représente Lourdes, l'un des sanctuaires marials les plus visités au monde. À l'ouest de la région, les affinités bordelaises de la partie occidentale du Gers sont traditionnelles, tandis que le Nord du Lot ressent une certaine attraction pour Brive. Ces quelques situations périphériques ne privent guère Toulouse d'influence, d'autant qu'elles sont compensées par des espaces non midi-pyrénéens qui subissent l'attraction de Toulouse, dans l'Aude ou dans le Lot-et-Garonne. En outre, l'organisation régionale des réseaux de transport et leur développement favorise la position dominante de Toulouse : trains express régionaux, autoroutes ou aménagements routiers, dont les plus récents vont de Toulouse vers Albi et Rodez.

Aucune autre unité urbaine de Midi-Pyrénées ne dépasse 100 000 habitants. Ainsi, la deuxième unité urbaine, Tarbes (77 492 habitants), est onze fois moins peuplée que celle de Toulouse. Albi, Auch, Cahors, Foix, Montauban et Rodez, les six autres villes-préfectures de la région, ont des peuplements inférieurs ou nettement inférieurs. Castres est la seule ville qui n'exerce pas des fonctions de préfecture, mais de sous-préfecture, avec une relative importance démographique : 52 982 habitants selon le RP 2006. Son poids démographique est tout particulièrement le résultat d'un entrepreneuriat local, les Laboratoires pharmaceutiques Pierre Fabre, qui ont d'ailleurs essaimé en installant plusieurs établissements dans d'autres villes

1. La première formulation de cette expression se trouve dans François Pradel de Lamaze, *La Démographie de Midi-Pyrénées*, Toulouse, Comité économique et social de Midi-Pyrénées, 14 novembre 1986, p. 153.

2. Jean-François Gravier, *Paris et le désert français*, Paris, Flammarion, 1947.

de la région. Plusieurs petites villes mono-industrielles sont en dépeuplement, après de lourdes restructurations ou la cessation de leurs activités industrielles : Decazeville (Aveyron) et Carmaux (Tarn) avec leur bassin houiller¹, Mazamet (Tarn) et Graulhet avec l'industrie textile. L'unité urbaine de Millau (Aveyron) a vu, avec le déclin de la peausserie, sa population diminuer ou se stabiliser selon les périodes intercensitaires. Mais ses résultats 2006, 23 620 habitants, sont en légère hausse par rapport à 1999, effet direct et indirect de la réalisation du pont de Millau et de la fin de la construction de l'A75 Paris-Béziers.

La région Midi-Pyrénées est donc typique d'un système de villes de nature fortement macrocéphalique, un réseau urbain caractérisé par une tête hypertrophiée par rapport au reste du corps. La situation est fort différente dans une région septentrionale de la France, la Picardie.

5. La Picardie : un système de villes centrifuge

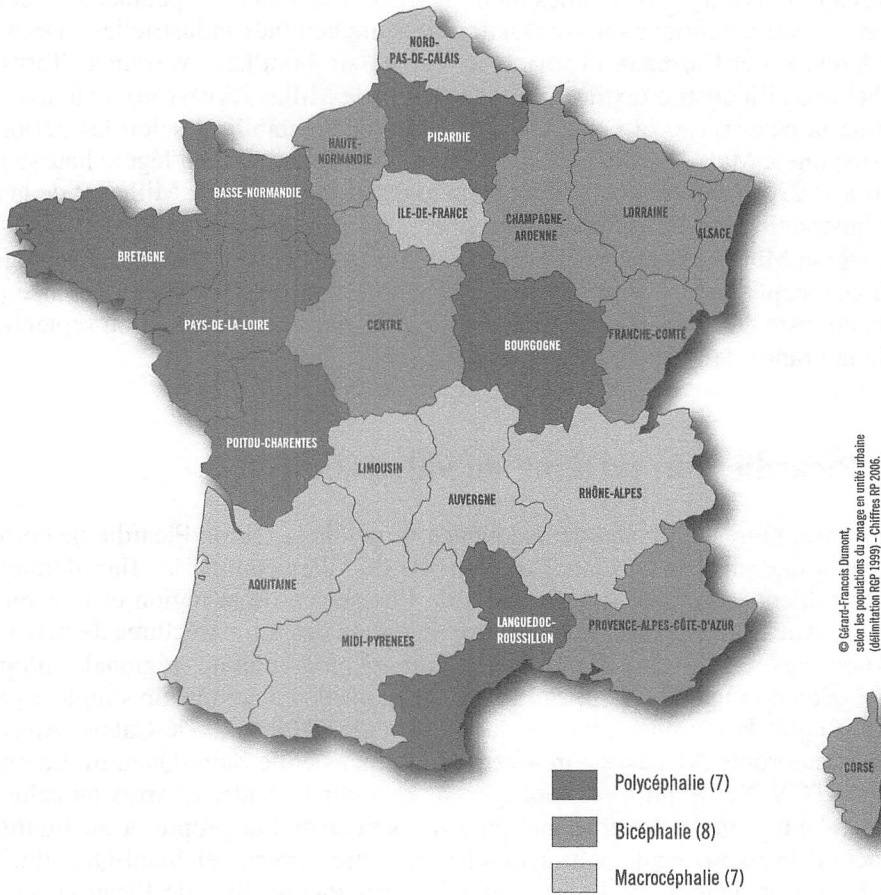
Bien que son nom soit ancien, le découpage actuel de la région Picardie ne correspond pas à une unité historique. Son système de villes comme les flux domicile-travail semblent largement indépendants de l'existence de la région et la capitale régionale, Amiens, est excentrée. En outre, le réseau des infrastructures de transport ne plaide pas en faveur d'une dynamique démographique régionale propre. L'impression dominante est que la Picardie est considérée comme un simple espace de transit entre la région capitale et la dense région Nord Pas-de-Calais. Ainsi le tracé de l'autoroute A1 passe à mi-chemin d'Amiens et de Saint-Quentin. La réalisation du TGV Nord, qui s'est appliquée à desservir le centre d'Arras ou celui de Lille, a retenu pour la Picardie une gare de betteraves (au propre et au figuré) à Ablaincourt-Pressoir, également à mi-chemin entre Amiens et Saint-Quentin. En outre, les infrastructures de liaison entre les principales villes de Picardie restent modestes.

Saint-Quentin demeure tournée vers le Nord, Laon pense à Reims, et Creil plutôt à Paris. Les villes du sud de la Picardie sont essentiellement commandées par la grande ville voisine méridionale, Paris, dont l'aire urbaine déborde sur l'Aisne et, encore plus largement, sur l'Oise². D'ailleurs, le RER parisien roule en Picardie, et l'un des plus importants aéroports mondiaux – Roissy-Charles-de-Gaulle – se trouve à 8 km de la frontière sud de la Picardie. Ainsi l'analyse géographique rejoint-elle les données quantitatives, qui mettent en évidence une armature urbaine polycéphalique pour la Picardie. Mais elle permet en outre de lui donner une qualification plus précise : une polycéphalie centrifuge.

À l'exemple des régions étudiées ci-dessus, le système des villes en France s'avère très contrasté lorsque nous quittons l'échelle nationale pour considérer l'échelle régionale. Trois types d'armature urbaine peuvent en effet se rencontrer dans les 22 régions de la France métropolitaine : sept sont de nature macrocéphalique, huit de nature bicéphalique et sept de nature polycéphalique.

1. Laurent Chalard, « Des villes françaises en net déclin démographique. Le cas de communes anciennement industrielles », *Population & Avenir*, n° 683, mai-juin 2007.

2. Cf. chapitre 6.



Carte 4 – L'armature urbaine des régions de France

Éléments bibliographiques de la Partie II

- Centre d'analyse stratégique, « Gouvernance du Grand Paris : quels schémas institutionnels ? », *La Note de veille*, n° 168, mars 2010.
- Centre d'analyse stratégique, « Le statut des villes-capitales : le délicat compromis entre intérêt local et intérêt national », *La Note de veille*, n° 93, mars 2008.
- Dumont Gérard-François, « Forces et faiblesses de la mégapole parisienne », *Constructif*, n° 26, juin 2010.
- Dumont Gérard-François, « L'optimum régional ou le sexe des anges », *Pouvoirs locaux*, n° 70, 2006.
- Dumont Gérard-François, Verluise Pierre, *Géopolitique de l'Europe*, Paris, Sedes, 2009.
- Dumont Gérard-François (dir.), *Populations et territoires de France en 2030, le scénario d'un futur choisi*, Paris, L'Harmattan, 2008.
- Dumont Gérard-François, *Les régions et la régionalisation en France*, Éditions Ellipses, 2004.
- Dumont Gérard-François, Wackermann Gabriel, *Géographie de la France*, Paris, Ellipses, 2002.
- Dumont Gérard-François, *La population de la France, des régions et des DOM-TOM*, Paris, Ellipses, 2000.

- IAURIF, « L'extension de l'aire urbaine de Paris n'est pas synonyme d'étalement urbain », *Note rapide sur le bilan du SDRIF*, n° 333, mai 2003.
- Insee : <http://www.recensement-2006.insee.fr>
- Lacaze Jean-Paul, « Logement, une crise temporaire ou durable ? », *Population & Avenir*, n° 673, mai-juin 2005.
- Zaninetti Jean-Marc, « Dans la France des agglomérations : les gagnantes et les perdantes », *Population & Avenir*, n° 694, septembre-octobre 2009.
- Lefèvre Christian, « La gouvernance, un défi pour les métropoles mondiales », *Constructif*, n° 26, juin 2010.
- Lefèvre Christian, Jouve Bernard (dir.), *Métropoles ingouvernables : Les villes européennes entre globalisation et décentralisation*, Paris, Elsevier, 2002.
- Lefèvre Christian, « Londres et Paris, deux métropoles aux antipodes dans les relations entre milieux économiques et politiques », *Pouvoirs Locaux*, n° 73, mai, 2007.
- Lefèvre Christian, *Gouverner les métropoles*, Paris, L'Extensio Éditions, 2009.
- Wackermann Gabriel (dir.), *Les métropoles dans le monde*, Paris, Ellipses, 2000.

GÉOGRAPHIE



CAPES - Agrégation

La France en villes

sous la direction de
Gérard-François DUMONT

CNED



SEDES